

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Harris, rue Notre-Dame, 1810 à 1842	
Aujourd'hui maximum	64
Même date l'an dernier	88
Aujourd'hui minimum	52
Même date l'an dernier	70

La Patrie

PRONOSTICS POUR LES PROCHAINES

VINGT-QUATRE HEURES

Toronto, 19.—Vent du nord, temps
beau et frais.

21^E ANNEE — N^O 122 — HUIT PAGES

MONTREAL, MERCREDI, 19 JUILLET 1899

LE NUMERO: UN CENTIN

UNE CONFLAGRATION

A St Roch de Québec

TRENTE-HUIT MAISONS ET NOMBRE
D'AUTRES BATISSES REDUI-
TES EN CENDRES

\$109,000 de dégâts

(Spécial à "La Patrie")
Québec, 19 — Favorisé par les dé-
plorables déficiences de notre aq-
ue-duc et par un fort vent qui soufflait
du nord-est, un incendie, qui se dé-
clara vers 3 heures, hier après-midi,
au premier étage d'une maison sise
au coin du boulevard Langelier et
de la rue Richardson, à St-Roch, et
habitée par la famille d'un nommé
Nadeau, cordonnier, et au deuxième,
par le propriétaire, Edmond Boileau,
maître couvreur, ne tardait pas à
prendre des proportions telles qu'une
heure après on comptait déjà une di-
zaine de maisons privées en ruines.
La brigade du feu s'était rendue de
suite sur les lieux, mais que pou-
vait-elle faire contre l'élément des-
tructeur, sans eau ou à peu près ?
Avant que l'on ait eu la pression né-
cessaire, le feu qui avait tous les al-
iments voulus : bois sec, matériaux de
toute espèce, peinture, vernis, etc.,
avait déjà envahi tout le bloc.
Voyant que l'on ne pouvait plus mas-
triser l'incendie et que l'on avait à
lutter avec une véritable conflagra-
tion, on fit alors appel aux services
des soldats de la garnison, transfor-
més en sapeurs pour l'occasion. Un
détachement de l'artillerie Royale Ca-
nadienne descendit sur le lieu du dé-
sastreux incendie et se mit en frais
de barrer le passage aux flammes en-
vahissantes, et d'abattre des maison-
nettes en bois ca et là. On dut cer-
tainement en grande partie à leurs
vigilantes efforts l'arrêt du feu dé-
vastateur dans un temps où il menaçait
déjà une grande partie de St-Roch.

A 7 h. du soir on avait enfin ré-
ussi à maîtriser les flammes. Elles
étaient déjà descendues sur la rue St-
François, en arrière de la chapelle
des congréganistes. Convaincu que
celle-ci devait y passer elle-même, on
avait commencé à enlever tout ce
qu'elle pouvait contenir de précieux :
vases sacrés, reliquaires, etc. etc.
Trente-huit maisons privées ont été
détruites en cendres; à part maintes
dépendances : hangars, boutiques,
etc. Huit autres ont été sérieusement
endommagées.

Un agent d'assurance qui s'y en-
tend et connaît parfaitement le quar-
tier incendié, répartit approximative-
ment les pertes comme suit : Rési-
dences en briques solides, \$20,000;
résidences en bois lambrissées en bri-
ques, \$24,000; résidences en bois,
\$15,000; dépendances, \$5,000; en-
semblement \$45,000, en tout \$109,000.
Les assurances se répartissent à
peu de choses, comme suit : Liver-
pool, London & Globe, \$7,000;
Québec, \$6,000; Union Guardian et
la Lancashire, représentées toutes
trois par M. Morrisseau, \$10,000;
la St-Lavigne, \$6,000; la North
British & Mercantile, \$8,000.

Un grand nombre de victimes de
l'incendie ont perdu tout leur avoir,
le fruit de leurs économies. Elles
n'avaient aucune assurance.
Les marchands les plus importants
de St-Roch ont eu la générosité de fer-
mer leurs établissements à 4.30 heures,
pour permettre à leurs clients de
s'échapper dans la mesure du possi-
ble, des parents et des amis en dé-
tresse. Un bon nombre de ces com-
mis résidaient eux-mêmes dans le
quartier incendié et sont au nombre de
ceux que le feu dévastateur a pres-
que jetés sur le pavé.

LA TRAGÉDIE DE LA BAIE SAINT-PAUL

Les circonstances qui ont amené la
mort du "tramp"

IL MENAÇAIT DE SON COUTEAU LES CITOYENS LANCES A
SA POURSUITE

Notre correspondant à la Baie St-
Paul nous communique les détails sui-
vants du drame sanglant qui a eu lieu
à la Petite Rivière St-François, di-
sant à l'ouest.

La victime est un certain "tramp"
dont le nom nous est encore inconnu
et qui depuis quelques semaines par-
courait, en mendiant, par les rues les
paroisses du comté de Charlevoix, en-
tr'autres l'île aux Coudres et la Baie
St-Paul. Sa mine a été fort suspecte
pendant son passage ici. Quelques
personnes ajoutent même qu'un plus
sérieux endroite, il a été surpris en dé-
lit, et à commettre des vols. Il se-
rait peut-être le chef d'un certain
nombre de "tramps" qui, depuis quel-
que temps, se plaisent à dérober des
volailles et à détruire les ardoines.

Dimanche dernier, l'individu en
question qui se trouvait dans la pa-
roisse de St-François-Xavier, dit
"Petite rivière St-François", voisine
de la Baie St-Paul, s'est introduit
pendant la grand-messe en la demeure
de monsieur le curé Gagnon, de la Pe-
tite Rivière, et y a dérobé un certain
nombre d'effets, entr'autres une
montre et une somme de \$15.00. Per-
sone ne se trouvant alors au presb-
ytere. Après son fait, l'individu a
pris la clef des champs, se sauvant
dans la direction des hauteurs, appe-
lées "Les Caps".

De retour de la messe, M. le curé
Gagnon, constatant la disparition des
effets plus haut nommés, a envoyé à
la poursuite du voleur, que plusieurs
femmes avaient vu rôder et s'intro-

Feu l'Hon. C. A. GEOFFRION

Tout le monde fait l'éloge du grand citoyen
qui n'est plus

REGRETS UNIVERSELS DE SA MORT PREMATUREE

On ne parle depuis hier que de la
mort de l'hon. C. A. Geoffrion. Tout
le monde fait l'éloge de l'illustre dé-
funt.

LES FUNERAILLES

A l'occasion de la mort de l'hono-
rable C. A. Geoffrion, le chœur de
Notre-Dame donnera la messe de
"requiem" de l'abbé "Perosi", qui
sera exécutée pour la première fois
au pays.

Tous les hommes du chœur de
chant de Notre-Dame et ceux des au-
tres chœurs désireux de prendre part
à l'exécution de la messe, que, sont
priés de se rendre à la salle de répi-
tation de Notre-Dame, demain, jeudi,
à 8 h. p.m.

Le service sera chanté par M. l'abbé
Troie, curé de Notre-Dame, avec
personnel du défunt.
Mgr Bruchési assistera au chœur et
présidera à l'absoute. Le corps du
défunt quittera Dorion, demain ma-
tin, par train spécial, et sera trans-
porté à la résidence de sa famille, ci,
No 912 rue Dorchester, où il sera ex-
posé jusqu'à 9 heures vendredi matin,
heure des funérailles.

Il n'y aura pas de porteurs. Le
cortège funèbre sera imposant et com-
prendra les membres du cabinet fédé-
ral, du Sénat, de la Chambre des
députés, de la Législation, du con-
seil de ville, du barreau, du Club
National, de tous les clubs libé-
raux de Montréal et d'ailleurs, des dé-
légués de toutes la province et
surtout des comités de Chambly et de
Verchères.

Le deuil sera conduit par le fils du
défunt, M. Aimé Geoffrion, et par ses
trois frères, MM. Joseph, Aimé, et
Victor Geoffrion; par son neveu, M.
Arthur Geoffrion et Oscar Morin, se-
crétaire privé du procureur-général et
Jos MacKay, et par ses cousins, l'hon.
Juge Achille Dorion, MM. Henri et
Charles Dorion, Edmond et Achille
Cusson, J. E. Duhamel, N. P.

Un grand nombre de couronnes et
de fleurs ont déjà été reçues à Mon-
tréal et à Verdun.

Les restes mortels de l'éminent dé-
funt seront déposés dans le terrain
réservé aux familles Dorion-Geoffrion,
au cimetière de la Côte des Neiges.
Madame Geoffrion, ses deux filles,
et M. Aimé Geoffrion, son fils, étaient
au chevet du regretté défunt quand il
a rendu le dernier soupir.

Un peu après minuit, M. Geoffrion
entra dans un état comateux. Quel-
ques instants avant il avait parlé aux
membres de sa famille qu'il avait par-
faitement reconnus.

Occasionnellement il s'informait du
traitement prescrit par les médecins,
mais il ne disait pas un mot de la
mort qui était pourtant très pro-
chaine.

L'hon. C. A. Geoffrion a trois frè-
res qui lui survivent : Victor, avo-
cat; Aimé, inspecteur des bureaux
d'enregistrement, et Joseph, registra-
teur du comté de Verchères.

Des dépêches de condoléances ont
été envoyées par Sir Wilfrid Laurier,
par les honorables Juges Jetté, Lo-
ranger, Mathieu, Choquet, par les ho-
noraux MM. Robitoux, Archambault,
Fitzpatrick et Duffy, et M.
Panneton, M.P., actuellement en Eu-
rope.

On sait que le regretté défunt ai-
mait beaucoup les jeunes au Barreau.
Aussi était-il leur idole.

L'annonce suivante fait voir com-
bien il était bon et combien il aimait
à rendre service à ses jeunes con-
frères.

Un jeune avocat discutait, avec un
protégé, une cause qu'il avait en-
gagée en Cour Supérieure, mais que
l'autre partie avait inscrite en Cour
de Révision.

Le protonotaire conseilla au jeune
avocat de retenir les services d'un
conseil, lui faisant observer que s'il
plaidait la cause seul et la perdait,
on attribuerait cela à son inexpérien-
ce, et que sa carrière serait grave-
ment compromise.

"Mais, dit l'avocat, mon client est
pauvre et je ne puis promettre de
payer les honoraires d'un conseil."

"Oh! reprit son interlocuteur, ce
sera facile. Allez trouver Geoffrion.
C'est un bon garçon et il va vous ai-
der."

Le jeune avocat fit comme on lui
conseillait. "Geoffrion" était très occu-
pé et il avait beaucoup de causes à pla-
der. "Ne pouvez-vous pas attendre au
prochain terme? Alors je ferai tout
ce que je pourrai pour vous", dit le
jurisconsulte.

Mais le jeune avocat déclara que
cela était impossible, et, en effet, c'é-
tait absolument impossible. La partie
adverse ne voulait pas consentir
à attendre et elle pressait l'affaire.

"Alors, dit M. Geoffrion, fournissez-
moi quelques notes et je vais tâcher
de trouver du temps."

La cause vint devant la cour. M. Geo-
ffrion était là quand elle fut appelée.
Il plaida avec sa vigueur et son habi-
leté ordinaires, et parvint à obtenir
une décision favorable des juges sur
le banc même.

Le jeune avocat, rempli de grati-
tude, offrit à M. Geoffrion de lui rem-
ettre ses propres honoraires. Mais il
avait compté sans le grand cœur
qu'était l'éminent avocat.

"Votre client est pauvre, dites-
vous? Eh bien, donnez-moi, et il lui
souffla dans l'oreille un chiffre ridi-
cule.

L'hon. juge Wurtzel déplore la
mort de notre distingué compatriote.
"J'ai connu, a-t-il dit au reporter

La dépouille mortelle ar-
rivera demain matin
de Vaudreuil

Les funérailles vendredi matin—
Le service sera chanté par
M. le Curé Troie—Pas
de porteur

CONDOLEANCES

de "La Patrie", la famille Geoffrion
depuis 1838, j'ai connu intimement
l'hon. Félix Geoffrion. La famille
était respectée et jouissait d'une
grande influence dans le comté de
Verchères, due à l'honorabilité de ses
membres. Durant la carrière politique
de feu Félix Geoffrion, il commandait
dans son comté; il était l'avocat et
en même temps l'ami de tous ses
concitoyens qui le respectaient pour
sa droiture et subissaient l'influence
de ses talents. Pendant les dernières
années il était secondé par son frère,
C. A. Geoffrion, et après sa mort, ce-
lui-ci lui a succédé dans l'estime des
habitants de son comté natal.

"Comme avocat il était une des
glories du Barreau de sa province et
il occupait sans conteste, la première
place. Il peut être remplacé, mais ce
sera difficile. Depuis nombre d'années
il occupait d'un côté ou de l'autre
dans la plupart des causes importantes
et ce qui était mieux, par son sa-
voir et par la confiance qu'on avait
en lui, il a réussi dans sa chambre de
jurisconsulte à faire régler plus de
litiges importants qu'il n'y a eu de
causes. J'avais pour lui la plus gran-
de estime personnelle et une admira-
tion profonde pour son talent, la
clarté de son esprit et la sûreté de
son jugement. Il avait l'esprit léger
et il était avant tout le grand avo-
cat."

"J'ai toujours eu la satisfaction
d'être classé par lui parmi ses amis,
et je regretterai profondément sa dis-
parition.

M. HONORE BEAUGRAND

ex-maire de Montréal, a tenu à un
reporter le langage suivant :

"Je n'ai rien à ajouter à ce que
vous avez entendu dire de lui mainte-
nant. Il n'avait aucun ennemi.
Personne ne pouvait se fâcher contre
lui, il ne vous en laissait pas le
temps. Après une lutte chaude devant
la cour ou sur les hustings, il frater-
nisait avec son adversaire, et cela
d'une manière tellement irrépressible
que le moindre sentiment de colère
s'évanouissait subitement. Je crois
qu'on se rappellera toujours ces heu-
reuses dispositions chez lui. C'était
un merveilleux avocat, à mon sens,
l'avocat idéal, pourvu de toutes les
qualités mentales et physiques qui
assurent le succès. Je ne sais pas
comment il sera remplacé. Il avait,
vous savez, le sens légal. C'était
inné chez lui, et c'était presque sans
effort qu'il dénouait les trames les
plus serrées d'une cause difficile.

Son attitude était la même devant
un millionnaire que devant un gueux;
il n'avait pas plus de condescendance
pour l'un que pour l'autre.

Souvent j'ai vu de ses clients très
riches attendre impatiemment à la
porte de son bureau pendant qu'il
discutait quelque affaire avec une
humble connaissance qui venait pro-
bablement lui réclamer quelque fa-
veur. Il est probable qu'il a beau-
coup bénéficié de ses relations avec
feu sir A. A. Dorion, cet esprit bril-
lant qui a dû l'initier à tous les se-
crets de la loi.

M. Geoffrion était un homme juste,
et les hommes justes n'ont pas d'his-
toire, par conséquent je n'ai aucunes
réminiscences à vous raconter. Il a
passé sa vie entre son bureau et sa
famille. Sa bonne humeur et son
bon sens faisaient le charme de sa
compagnie."

L'HON. JUGE MATHIEU

Dit :
"J'ai connu M. Geoffrion depuis
son jeune âge. Il était au collège de
St-Hyacinthe en même temps que
moi. Il est resté depuis ce qu'il était
mal un bon ami. Il a fait un
cours d'études brillant et depuis il a
marché de succès en succès.

"Que pourrais-je vous dire sur sa
carrière comme avocat? Elle est
connue dans toute la Province et
même dans tout le Canada. C'est la
carrière la plus brillante qu'un avo-
cat puisse ambitionner. Il était plein
de ressources et avait une profonde
connaissance du droit romain et de
notre droit civil. Si ses causes n'é-
taient pas toujours bonnes, elles le
paraissaient toujours.

"Dans les relations sociales où se
trouvait M. Geoffrion, on était tou-
jours certain de s'amuser. Ses rap-
ports, ses mots d'esprit et ses discous-
s d'après dîner restèrent bien long-
temps gravés dans la mémoire de ses
amis."

"Le Barreau perd en M. Geoffrion
un de ses plus beaux ornements et le
banc était toujours heureux de l'en-
tendre lui soumettre avec tant de
clarté les questions les plus difficiles.

"En résumé, je puis ajouter que la
perte de M. Geoffrion pour les Cana-
diens-français est irréparable."

(Suite à la 7^e page)

DANS LE LAC BROME

M. J. Stewart Kennedy se noie au cours d'une
promenade en chaloupe

L'EMBARCATION AVAIT CHAVIRÉ

M. J. Stewart Kennedy, bien connu
comme canotier et nageur dans les
environs du lac Brome, s'est noyé di-
manche dernier. L'accident est ar-
rivé pendant que M. Kennedy, en com-
pagnie de McNeilson Whitney, se pro-
menait en chaloupe à voile. En vi-
rant de bord, l'embarcation chavira
et sombra. Les deux amis se mirent
à nager vers le rivage. M. Whitney
avait pris les devants, et, au bout
d'une demi-heure, il s'aperçut que son
compagnon avait disparu. Se sen-
tant épuisé, M. Whitney se mit à
parler aux secourus. Deux jeunes gens
vinrent à son aide dans une chaloupe,
et ont réussi à le retirer de l'eau au
moment où il perdait connaissance.

L'endroit où le yacht a chaviré est
un des plus dangereux du lac Brome.
L'eau a une profondeur de 70 pieds
et le courant est très fort. L'on sup-
pose que M. Kennedy aura été saisi

de crampes et aura été entraîné dans
les remous.

Le docteur I. G. Roddick, beau-frère
du défunt, est revenu hier soir de
Knowlton, et, avec l'assistance de
plusieurs personnes, il a fait des re-
cherches pour retrouver le corps, mais
sans résultat jusqu'à présent. Le doc-
teur Roddick a offert une récompense
à ceux qui retrouveraient le cadavre
de son parent. On se servira d'un
plongeur ou d'une lumière électrique
si c'est nécessaire. Le docteur Rod-
dick désire remercier le juge Lynch et
les membres de la famille Foster, de
Knowlton, des services qu'ils lui ont
rendus. Les deux jeunes gens qui ont
sauvé la vie à M. Whitney, méritent une récompense du gou-
vernement pour leur bravoure.

M. Kennedy était âgé de quarante-
cinq ans, et natif de Manchester, An-
gletierre. Il résidait à Knowlton de-
puis quinze ans. Il laisse une veuve
et quatre enfants.

OU SONT LES MALLES?

Un citoyen arrivé des Indes Occidentales joué par
un charretier

Un Anglais qui est passablement
embêté aujourd'hui, c'est M. Noé
Taylor, qui vient d'arriver des Indes
Occidentales. Il a fait le voyage avec
sa femme et ses six enfants sur la
barquentine Cuddeon qui est entrée
hier dans notre port.

M. Taylor, un riche tisseur, est ve-
nu à Montréal dans le but de s'y
établir. Il a emporté des Indes six
grosses malles remplies d'un riche
butin et de souvenirs précieux.

En débarquant de la barquentine il
est entré en pourparlers avec un
charretier de grosses voitures pour
faire transporter ses effets à une
adresse qu'il lui indiqua.

Le prix convenu, le charretier char-
gea les malles et les autres objets
de valeur et partit pour les livrer à
destination.

M. Taylor, sa femme et ses enfants
descendirent à un hôtel pour dîner,
puis se rendirent à leur résidence rue
St-Denis. Le concierge leur déclara
que les malles n'étaient pas encore
arrivées.

M. Taylor s'impatienta bien du re-
tard du charretier, mais tout de même
il résolut d'attendre encore quel-
ques heures. Le temps se passa et le
charretier ne fit pas son apparition.

M. Taylor crut qu'il lui restait
plus qu'à aller informer le bureau
des détectives de la manière d'agir
plus étrange du charretier. Le
chef de la sûreté promit au tisseur de
s'occuper de son affaire.

Ce matin, M. Taylor n'avait pas
encore eu de nouvelles de ses malles.
On comprend son anxiété.

LE DEPARTEMENT DU FEU

Appareils nouveaux, "boyaux",
réparations aux postes, etc.

Suggestions faites par le chef
Benoit

Dans son rapport de 1898, qui
vient d'être publié le chef Benoit fait
les suggestions suivantes : "Pour
commencer, je vais d'abord demander
que la brigade soit augmentée d'au
moins dix hommes; l'extension de la
cité rend cela nécessaire. L'annexion
du quartier St-Denis a agrandi consi-
dérablement le territoire à être pro-
tégé et trois hommes pour les be-
soins de ce quartier ne sont pas suf-
fisants. De nouvelles stations sont
nécessaires dans certaines parties de
la cité. Le département a aussi be-
soin de nouvelles échelles, de boyaux,
de couvertures, et une somme suffi-
sante devrait être obtenue pour en
acheter. Si une nouvelle tour-défilé
était achetée, il faudrait, pour l'ac-
compagner une pompe à vapeur d'une
grande capacité. Les différents pos-
tes auront besoin de réparations com-
plètes l'année prochaine.

Les appropriations restreintes ont
empêché l'exécution des réparations
importantes, et cependant on ne de-
vrait pas hésiter à prendre cette
question en sérieuse considération.

Dans quelques postes spécialement,
les toits et les planchers devraient
être complètement renouvelés.

Parlant de la protection contre le
feu le chef Benoit dit : "Les nom-
breuses pertes de vies durant les in-
cendies, par le monde entier, doivent
attirer l'attention, et doivent déter-
miner une action vigoureuse et rap-
ide. Dans certains cas, il y a — pour
ne pas dire plus — une négligence cri-
minelle de la part des propriétaires de
grands établissements.

Je ferai la visite de ces bâtiments,
afin de forcer, par tous les moyens
possibles, les personnes responsables à
se conformer à la loi. Je désire en-
core renouveler ma demande pour
que l'on prenne les moyens de faire
placer tous les fils sous terre."

Le chef fait rapport que le fonds de
pension augmente sûrement, sinon
rapidement, et il espère que l'on trou-
vera quelque moyen qui permettra à
l'Association de Bienfaisance des
Pompier de payer une pension aux
membres de la brigade invalides ou
trop vieux.

On sait que depuis que ce rapport
est écrit, la commission des incendies
a permis de prélever des souscrip-
tions publiques.

N'OUBLIEZ PAS

Que c'est le 27 juillet qu'a lieu le
prochain tirage des œuvres d'art de la
Société Nationale de Sculpture, 3,500
lots formant un total de \$49,742.
Billets en vente partout complet
\$1.00, demi, 50c, quart, 25c.

LES BOUCHERS

Le pique-nique aura lieu le 23 août

Les bouchers se sont réunis hier
soir en assemblée spéciale, sous la
présidence de M. l'échevin Laroque,
pour fixer la date et déterminer les
préparatifs de leur pique-nique an-
nuel.

Il a été décidé de faire cette dé-
monstration le mercredi 23 août
prochain, sur le terrain de l'exposi-
tion, comme les années antérieures.

L'assemblée forma les divers comi-
tés chargés de l'organisation du pi-
que-nique : des comités de régie, de
réception, des finances et de jeux fu-
rent constitués et l'on choisit ceux
qui devront agir comme juges.

Voici les noms des bouchers qui for-
ment partie des divers comités : M.
l'échevin Laroque, président, et MM.
W. A. Harper, 1^{er} vice-président;
J. Jos. Patenaude, H. Proulx, D. Ma-
son, E. D. Paul, M. Leduc, H. F.
Mastromar, C. Desjardins, V. Leduc,
A. Dompierre, A. Paré, G. Courville,
J. Rochon, J. Lamallice, A. Richard,
J. B. Bourassa, J. B. Giguère, Ed.
Leduc, Jos. Denis, P. Bédard, F.
Bayard, M. Lamb, F. Leroux, N.
Ethier, J. Daoust, A. Patenaude, B.
Demers, A. Leclerc, Prosper Monette,
etc.

Avant de clore la séance, le prési-
dent a présenté son rapport sur la
question du suif aux abattoirs. Il
établit d'une façon claire et absolue
les griefs que les bouchers ont contre
le syndicat américain à qui ils sont
tenus de livrer les débris des ani-
maux abattus.

Ce rapport sera pris en considéra-
tion à la prochaine assemblée géné-
rale de l'association des bouchers qui
aura lieu mardi prochain.

JUGEMENTS ET RECLAMATIONS

Le trésorier reçoit instruction de
les payer

Voici quelques réclamations ou ju-
gements que le conseil et les experts
ont recommandé de payer.

P. Chapleau, charroirage de terre.....	\$ 962.27
Dame H. Terrien, dommages pour la mort de son mari 2,005.34	
R. J. Duckett, dommages pour chute sur le trottoir 1,235.86	
L. Beaudry, dommages changement de niveau.....	492.75
Ed. Lapiere, inondation.....	76.00
M. Laurier, remboursement de pourcentage, etc.....	1,549.93
Mme C. Christin, domma- ges.....	229.65
H. C. Grégoire, dommages, inondation.....	62.85
J. P. Gauthier, dommages, inondation.....	375.00
	\$6,946.38

Les experts de la ville ont recom-
mandé de payer les réclamations sui-
vantes que le trésorier de la cité a
reçu instruction de payer :

J. H. Marchildon.....	\$ 20.00
Wm. Roddick.....	20.00
Dama Marie Pepin.....	108.00
Loring Packing Co.....	35.00
Mme Geo. H. Tucker.....	25.00
	\$ 246.00

FEUILLETON DE "LA PATRIE"

Claude Paysan

GRAND ROMAN...
CANADIEN INEDIT

Par le Dr CHOQUETTE

Ecrit spécialement pour "LA PATRIE"

16 SUITE

XXX

La tempête avait passé de l'ouest à l'est, dans sa colère, concentrée sur une mince lisière de terrain, elle avait tout ravagé. Le lendemain on voyait les granges renversées, les clôtures détruites, les arbres arrachés, couchés en travers du sol, et, échoués dans les rigoles et les fossés taris, des entassements d'épis morcelés en bûches fines comme par un crible.

Dans son petit champ, Claude faisait une lente revue des dégâts qu'il avait subis. Malgré sa vaillance d'âme, il en ressentait un réel chagrin à cause de tout son travail perdu et de la robe neuve qu'il s'était proposée, avec joie, d'acheter à sa mère et qu'il ne pourrait plus maintenant.

Elle y était allée elle aussi, la mère Julienne, en compagnie de Fernande qui s'informait avec intérêt. Elles avaient parcouru toutes deux les pièces de terre, longé les crottes, l'une se lamentait, gémissait doucement, jetait de brèves exclamations, qui faisaient trembler sa voix; l'autre lui murmurait des paroles de consolation et de sympathique pitié.

— Claude, sans doute ne leur avait point parlé alors. Mais seulement de les voir réunies dans une peine commune, il se sentait en lui-même consolé... Il n'en voulait presque plus maintenant à l'affreuse déveine qui était venue dévaster ses moissons puis- qu'elle lui valait ce nouveau rapprochement entre Fernande et sa mère.

XXXI

Où, vraiment, cette compensation le dédommageait, au fond...

Depuis, ils s'étaient rencontrés, une fois, par hasard, car il aurait dû qu'ils se fussent tous deux à présent, Fernande et Claude.

Fernande n'allait plus que rarement chez la vieille Julienne et seulement à des heures où elle savait ne pas le trouver. Et quand elle le voyait venir, c'est elle maintenant qui se sauvait derrière les arbres du jardin. Pourtant, bonne comme le sont toutes les femmes, elle souffrait au fond de son cœur de penser à la douleur qu'elle devait lui causer. Et souvent elle réfléchissait longuement à toutes ces choses.

— Ah! si elle n'avait pas craint d'exciter davantage l'amour de Claude, elle lui aurait bien expliqué, fait comprendre la folie qu'il faisait de l'aimer. Elle n'aurait pas invoqué leur différence de condition ou d'éducation, non, rien pour l'humilier, mais elle aurait trouvé d'autres raisons qui l'auraient consolé et convaincu en même temps peut-être. Elle l'aimait beaucoup sans doute, mais à quoi lui servirait-elle de le savoir si elle ne pouvait pas lui en parler? Non, va, elle ne se marierait jamais.

Le jeune homme qui venait la visiter?... simplement un ami de sa famille, qu'elle n'aimait pas, oh! non, par exemple, et qui ne l'aimait pas lui non plus.

Puis il y en avait tant qui valaient mieux qu'elle, des belles paysannes, bonnes et vigoureuses, qui seraient si fières de l'avoir pour mari, parce qu'il était beau et bon. Elle le voudrait heureux et comme ça lui faisait du chagrin de le voir souffrir au contraire à cause d'elle. Elle allait bientôt retourner à la ville, alors il lui fallait lui promettre de l'oublier tout à fait, n'y plus penser jamais, lui faire croire qu'elle pendant l'hiver courrait une bonne jeune fille pour faire plaisir à sa vieille mère aussi.

Pourtant elle n'était rien lui dire toutes ces réflexions qu'elle roulaient dans sa tête.

Et quand ils s'étaient rencontrés, ils avaient à peine levé les yeux l'un sur l'autre; lui, à cause de sa même genre sauvage, elle, à cause d'un certain embonpoint, elle, qui était venue et, sans plus sourire, elle l'avait salué comme une indifférente.

Ensuite, ils ne s'étaient plus revus. C'est que, dès les derniers jours de septembre, malgré les beaux soleils encore tièdes, toute la famille Tisot était retournée précipitamment à la ville. Une vilaine bronchite qui faisait souffrir Fernande avait hâté le départ. Les crépules d'automne sont toujours si froides et si humides à la campagne.

XXXII

En plein hiver par un temps de coup.

Claude, sans aucunement se ressentir du froid tant il y avait de soleil dans sa pensée, revenait du bureau de poste du village, la figure rayonnante. On lui avait remis son journal — le dernier numéro de l'«Agriculteur» — et une lettre.

Une lettre?... Il en recevait si rarement. — Oui, une drôle de lettre toute barbouillée de taches. On en avait prélevé sur tous les coins, partout, jusque sur l'adresse.

En hâte, il avait cherché d'où elle venait, tournant l'enveloppe. C'était des mots impossibles et durs qu'il n'avait jamais vus auparavant et qu'il ne savait pas comment prononcer. Qu'importe il avait vite reconnu l'écriture. Jacques seul écrivait ainsi en lettres rapides et tranchées comme son caractère.

Et sans ouvrir l'enveloppe, comme par magie de faire durer sa joie plus longtemps, il la cachait dans une poche de son grand paletot et s'en alla.

Silver Creek, 2 décembre.

Mon cher Claude,

"Il y a longtemps que..."

Assis près d'une table, devant la mère Julienne qui écoutait, le menton sur la main, Claude lisait.

"Il y a longtemps que je désirais..."

NOUVELLES D'OTTAWA

Le "Kissing Bug" a-t-il fait son apparition à la capitale?

GRANDE COURSE DE RAME ENTRE GAUDAUR ET WRAY

Les employés du Canada Atlantique

CONVENTION DES FRANCHISES

(De notre correspondant particulier)

Ottawa, 18. — Les dragons de la Princesse Louise partent de faire une excursion au clair de la lune le mois prochain.

— La corporation d'Ottawa fait toutes ses affaires d'argent à la banque de Québec, et cela depuis un grand nombre d'années. Il y a quelques temps, le président du comité des finances fit adopter une motion par le conseil demandant aux autres banquiers d'Ottawa à quelles conditions elles s'engageaient à prendre en mains les affaires financières. Un sous-comité a été nommé pour s'occuper de la question et il vient de présenter un rapport au conseil des finances demandant d'accepter l'offre de la banque d'Ottawa. Aucun détail ne sera fourni aux intéressés avant l'assemblée du conseil.

— Le R. P. Rousseau, de l'Université d'Ottawa, est parti hier pour Montréal, où il résidera à l'avenir.

— Le "Kissing Bug" a-t-il fait son apparition à Ottawa? Grave question que s'adressaient plusieurs hommes de police, hier matin. Le détective Flanagan en entrant dans son bureau hier trouva un insecte ressemblant à la vésicule publiée dans la "Patrie" il y a quelques jours. Il croit qu'il se trouve en présence du terrible moucheron. Le professeur Robertson, de la ferme expérimentale, l'examina pour savoir si nous sommes en présence du véritable "Kissing Bug". Plusieurs personnes de la basse-ville affirment en avoir vu hier, mais aucun n'a été capturé. À l'exception de celui pris au poste de police.

— Il est probable que J. G. Gaudaur, le champion rameur du monde et Wray, le champion Australien, se rencontreront à Ottawa, dans une grande course pour le titre de champion du monde.

— M. E. Hanlan a envoyé une lettre à Gaudaur, dans laquelle il déclare qu'il peut organiser la rencontre. Il pourra offrir une bourse de \$2,000 au vainqueur. La réponse à cette lettre est vivement attendue de tous les sports de la capitale.

— M. E. J. Chamberlain, de la compagnie de l'Atlantique a déclaré hier qu'une nouvelle échelle de salaire serait bientôt mise en force pour les employés de ce chemin de fer.

— Mlle Rosanna Butler, fille de Wm. Butler, fermier du chemin de Montréal, est décédée hier à l'âge de 22 ans. Les funérailles ont eu lieu ce matin à l'église Notre-Dame de Lourdes, chemin de Montréal. Le service a été chanté par le R. P. Pineau.

— Mme Jane O'Malley, du canton de March est décédée, lundi, à l'âge de 74 ans. La défunte était née en Irlande. Les funérailles ont eu lieu ce matin.

— Il y a quelques temps le conseil de ville renvoyait un rapport du comité des travaux, pour être étudié de nouveau. Ce rapport demandait d'accorder le passage de la rue McArthur, pour la somme de \$15,885. Hier à une assemblée du comité, il fut décidé de ne rien changer, et de s'en tenir au premier rapport.

— Les contribuables de la rue O'Connor, entre les rues Sparks et Wellington, demandent que cette rue soit pavée en asphalte.

— Mr Arthur Fregin, réclame \$50 de la corporation pour blessures causées par le mauvais état de la rue Florence. Le 14 juin dernier M. Fregin fit une chute, pendant qu'il descendait une échelle, en descendant la rue Florence, en bicyclette et se blessa. De là la réclamation.

— Les principaux hôtels d'Ottawa sont envahis par les délégués à la grande convention des francs-maçons. Comme je vous le disais hier, la première séance régulière aura lieu aujourd'hui. Les rapports des différents comités seront présentés. A onze heures ce matin le maire Payment présentera une adresse de bienvenue aux visiteurs. Dans la soirée, tous les délégués, le conseil de ville et quelques invités se rendront à l'hôtel Victoria, où l'on a préparé une jolie réception.

— M. le curé Gagnon, de Maria, Gaspé, était à l'archevêché, hier. — M. l'abbé Touchette, curé de Casselman est à Ottawa dans le but de faire des arrangements pour compléter son église.

— Les funérailles de Henry Duggan, noyé accidentellement, eurent lieu, ce matin, hier matin à l'église St-Patrice. Le service a été chanté par M. McAlly.

— Un jeune enfant du nom de Auger, a été blessé par une voiture, hier au coin des rues Dalhousie et Cathcart. Il souffre d'une fracture de l'épaule et de lésions internes. Son état inspire des craintes.

— Un célèbre pickpocket du nom de "London Rob" a été arrêté à Cornwall, lundi soir. Il est soupçonné d'avoir fait sauter le coffre-fort de la maison Brown, à Ottawa, en décembre dernier. Le constable Hutton est allé chercher le prisonnier.

— M. C. E. E. Usher, de la compagnie du Pacifique était à Ottawa, hier.

— Hier matin le général Hutton a fait l'inspection du camp militaire à Rockcliffe. Il était accompagné du Lt. Col. Stone et du major Cartwright. Le général a été enchanté de la tenue des militaires. Il a aussi annoncé qu'un sergent instructeur, venant d'Angleterre, sera sous peu à Ottawa.

— Exigez la marque Island City sur toute peinture que vous achetez c'est la garantie de bonne qualité.

LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Il a été déposé hier soir sur le bureau de la chambre

LA PROVINCE DE QUEBEC RECEVRA SA JUSTE PART

Un demi million pour améliorer l'est du havre de Montréal

UN QUART DE MILLION POUR CONSTRUIRE DES ENTREPOTS ET DES ELEVEURS A GRAINS

Nos canaux et nos voies ferrées

(Service spécial à la "Patrie")

Ottawa, 19. Le budget supplémentaire pour l'exercice courant, 1899-1900, a été transmis hier, aux Communes, par message de Son Excellence le Gouverneur Général.

Il s'élève à \$5,497,343.85. Ce chiffre peut paraître élevé de prime abord, mais si on considère que sur ce montant, \$3,598,787.27 sont pour des dépenses imputables au capital, c'est-à-dire pour des dépenses destinées à augmenter la valeur de l'actif du pays, on verra que les crédits demandés demeurent dans de justes bornes.

Il ne faut pas perdre de vue l'augmentation considérable des revenus du Canada et les besoins toujours croissants du commerce. C'est le devoir d'un gouvernement sage et prévoyant, de favoriser le développement d'un pays encore jeune plutôt que d'enrayer par une politique étroite et mesquine la marche et le progrès des affaires.

Le gouvernement a compris, et le pays approuvera l'administration actuelle dans ses efforts bien dirigés pour promouvoir et accroître la prospérité nationale.

Comme chacun pourra s'en convaincre en parcourant le tableau ci-dessous, la province de Québec n'a pas été oubliée dans la dispensation des faveurs gouvernementales.

Le havre de Montréal, surtout, cette partie du port qui a été la plus négligée dans le passé, pourra enfin être mis en état de lutter avantageusement avec les ports américains. Un demi-million est destiné à son amélioration. Le budget supplémentaire contient en outre un crédit d'un quart de million pour la construction d'élevateurs à grain et d'entrepôts sur nos quais.

L'amélioration des havres et rivières de notre province, occasionnera une dépense de \$113,450.00.

Les canaux et les chemins de fer de l'Etat ne seront pas négligés. Le gouvernement a résolu de compléter l'œuvre si incomplète et si bienfaisante qu'il a entreprise, de faciliter de toutes manières le transport rapide et économique des produits de l'ouest vers les ports océaniques.

On sera peut-être surpris de voir que le million qu'on croyait destiné à contribuer à la construction du pont de Québec, ne figure pas au budget supplémentaire. J'ignore quelles sont les intentions du gouvernement à ce sujet, mais il se peut que ce montant soit inscrit dans les résolutions concernant les subsides à accorder aux compagnies de chemins de fer. Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir à ce sujet.

Le tableau suivant est un état condensé du nouveau budget, et il est trop long d'en donner tous les détails. J'ai cependant donné plus au long les crédits qui concernent la province de Québec, d'une manière plus particulière.

Gouvernement civil (pour employés temporaires, augmentations de salaires dans divers départements, etc.) 4,770.00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE Dans l'Ontario 2,500.00 Dans la Colombie Britannique 4,400.00 Dans les Territoires, N.O. 240.00 Dépenses diverses 6,941.29 Pénitencier de Kingston, balance due au sujet de l'enquête Devlin 51.19 Police fédérale 2,250.00 Législation — Indemnité du sénateur Rescor 1,000.00 Frais de la commission nommée en vertu du bill de redistribution 5,000.00 Impressions des listes électorales 34,000.00 Papeteries 5,000.00 Dépenses des comités, témoins, sténographes, etc. 5,000.00 Dépenses diverses 1,500.00 Bibliothèque du Parlement 500.00 68,383.15

ARTS, AGRICULTURE, STATISTIQUES Pour l'exposition de Paris 175,000.00 Compilation de données historiques sur les annales des familles académiques au Canada 1,400.00 Lazaret de Tracadie 200.00 176,400.00

EDIFICES PUBLICS, Ontario. Bloc Langevin, balance due à l'entrepreneur 29,811.73 Edifices parlementaires, protection contre le feu et éclairage à l'électricité, etc. 21,897.96 Observatoire météorologique à Ottawa 25,000.00

EDIFICES PUBLICS, Québec. Observatoire météorologique à Québec 16,000.00 L'achèvement des améliorations au bloc de l'ouest 12,000.00 104,709.69

TRAVAUX PUBLICS (Imputable au revenu). Nouvelle-Ecosse 56,500.00 Le Prince — Edouard 2,210.00 Nouveau Brunswick 40,500.00 Québec 5,300.00

Edifices publics à Montréal, améliorations, changements, réparations, etc. 13,200.00

Quartiers du gouvernement général, réparations, ameublement, etc. 4,000.00

Edifices publics à Victoriaville 8,000.00 Ventilation du bureau de poste à Québec 2,000.00 Edifices publics à Buckingham 5,000.00 Edifices publics à Sherbrooke 850.00 132,360.00

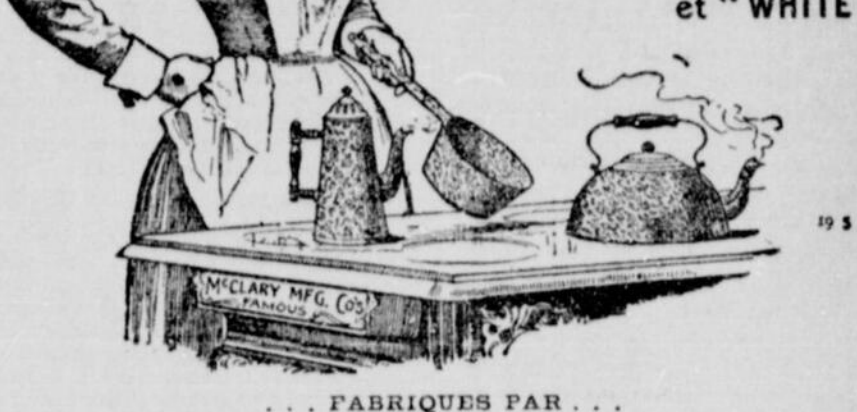
Edifices publics, Ontario 123,454.34

Nous Disons que les Objets en Acier Emaille

"FAMOUS" "IMPERIAL" ou "WHITE"

Sont ce qu'il y a de mieux en ce genre, et nous appuyons cette déclaration en remplaçant tout article ou en remboursant le coût s'il ne correspond pas à la description que nous en faisons quant à son usage, à sa propriété, à sa pureté et au fini de son apparence. Chaque article est étiqueté et garanti. Si vous achetez des articles de ces marques vous ne courez aucun risque. Les articles en Acier Emaille...

"FAMOUS" "IMPERIAL" et "WHITE"



FABRIQUES PAR... THE McCLARY Mfg. Co., Montréal, Toronto, et London.

Edifices publics, Manitoba 15,200.00 Edifices publics, Territoires N.O. 16,600.00 Edifices publics, Colombie Britannique 59,050.00 Dépenses diverses 6,200.00 Havres et Rivières, Nouvelle-Ecosse 108,050.00 Havres et rivières, I. P. E. 16,137.50 Havres et rivières, Nouveau-Brunswick 50,550.00 Havres (en détail), Québec (en détail) 2,000.00 Réparations du quai à New-Carlisle 8,400.00 Brise-lames à Newport 3,000.00 Quai, anse du nord, Percé 5,000.00 Jette, rivière au Renard 4,600.00 Amélioration du quai, Bic 1,500.00 Quai et remise, Rimouski 2,500.00 Quai, Pointe aux Esquimaux 1,000.00 Exhaussement du quai, Chicoutimi 5,000.00 Prolongement du quai, Cacoua 5,000.00 Réparations du quai, les Chevreuils 800.00 Prolongement du quai, Cap à l'Aigle 1,500.00 Parachèvement du quai St-Jérôme 1,200.00 Construction d'un coude, Kamouraska 2,300.00 Réparations du quai, Rivière Ouelle 900.00 Quai — St-André de Kamouraska 7,000.00 Réparations du quai, Ste-Anne de Lapointe 1,000.00 Quai — L'Islet 1,500.00 Quai et terrains, Ile aux Grues 6,200.00 Quai St-Jérôme (lac St-Jean) 5,000.00 Quai St-Gédéon (lac St-Jean) 3,000.00 Quai — Bas de Honfleur (lac St-Jean) 500.00 Quai Cap Santé 4,000.00 Réparations du quai, Les Chevreuils 900.00 Réparations du quai, Magog 500.00 Quai et brise-glaces, Larnoe 5,000.00 Quai, Sabrevois 5,500.00 Quai, Côte Ste-Catherine 3,200.00 Réparations du quai, St-Thimothée 800.00 Ecluse, barrage, etc., Rivière du Laivo 1,600.00 Dragage, Baie des Pères, Lac Témiscamingue 2,000.00 Quai, Beauport 4,000.00 Prolongement du quai, Ste-Anne de Bellevue 2,500.00 Dragage, Coteau Landing 6,000.00 Réparations du quai, St-Roch des Aulnaies 3,400.00 113,450.00

HOPITAUX POUR LES MARINS 1,000.00 PECHERIES 45,100.00 Y compris \$12,000 pour des établissements de pisciculture en Colombie Britannique et dans le comté de Gaspé.

EXPLORATIONS GEOLOGIQUES 2,633.98 AFFAIRES INDIENNES 42,714.81 DEPENSES DIVERSES 71,543.50 Y compris \$1,000 pour coût probable des élections en vertu de la loi relative à l'acte Dunken, \$5,364.50 pour indemniser le métis Bremner, des fournitures qu'il avait confiées au gouvernement et qui ne lui ont pas été rendues, \$7,000 pour défrayer les dépenses de la commission d'enquête concernant les réclamations des métis du Nord-Ouest, etc.

IMMIGRATION 2,000.00 TERRES FEDERALES (Imputable au Capital) 50,000.00 TERRES FEDERALES (Imputable au Revenu) 7,500.00 DISTRICT DU YUKON 1,014,000.00 DOUANES. Dépenses contingentes. Nouvelle-Ecosse 3,000.00 Québec 10,000.00 Ontario 10,000.00 POIDS ET MESURES 500.00 Inspection des denrées 5,000.00 Terres de l'ordonnance 2,400.00

CHEMINS DE FER ET CANAUX Imputable au Revenu 3,400.00

Grand Total — \$5,497,343.85

Ce total se divise comme suit : Imputable au capital — \$3,598,787.27 Imputable au revenu — 1,898,556.58

DANS SA GLACIERE

Un boucher dans la rigue pour éviter de geler

Sayville, L. T. 19. — Ce matin un boucher de cette ville, Frank Benjamin, était occupé dans sa glacière quand son apprenti, ignorant sa présence en cet endroit, forma la lourde porte, puis sortit pour aller travailler dans l'extérieur.

Pris de peur, Benjamin se mit à crier de toute la force de ses poumons et à frapper vigoureusement à la porte, mais personne ne l'entendit. Vingt minutes plus tard son fils entra dans le magasin et, remarquant qu'un bruit étrange provenait de la glacière, il regarda par une petite fenêtre pratiquée sur le devant de celle-ci. M. Benjamin était là, agitant les bras et dansant une gigue en équilibre.

L'enfant ne pouvant ouvrir la porte, pria des passants de venir à son aide, et le boucher fut enfin délivré.

Le pauvre homme avait eu une peur atroce, craignant de geler si s'était mis à danser et à agiter les bras afin de conserver la circulation de son sang.

Un gros paquet POUR peu d'argent

LE TRAPPEUR

Ponts et chaussées 25,000.00 Télégraphes 11,150.00 Dépenses diverses 850.00

SERVICE DES MAILLES ET SUBSIDES AUX TRANSPORTS 28,750.00 Y compris \$2,000 balance due pour service entre Québec et Gaspé, \$2,500 pour service entre Québec et le bassin de Québec et \$5,000 pour service entre la Malbaie et la Rivière Ouelle.

SERVICE MARITIME ET FLUVIAL 58,400.00 PHARES ET SERVICE COTIER 20,000.00 Agences, loyers, etc. 200.00

Rhumatisme

Guérison Assurée — EN — 24 heures

DOULEURS CALMEES APRES UNE SEULE APPLICATION

Je suis heureux de recommander "La Cure du Dr Rouby." C'est certainement le remède le plus efficace contre les douleurs de nature rhumatismale. Une seule application de cette merveilleuse Cure, m'a guéri d'une attaque de Lumbago qui me faisait terriblement souffrir et qui avait résisté à tout autre traitement.

En vente dans toutes les pharmacies au prix de 50 cents la bouteille ou expédiée franco sur réception du prix.

LA CIE CHIMIQUE ROYALE, agents pour le Canada. 79 rue St-Jacques. B. P. 974 Montréal.

St Vincent de Paul, 21 Janvier 1899. Ce remède a été essayé par les docteurs de nature rhumatismale, et ils ont constaté qu'il était très efficace. OSCAR BEAUCHAMP, député, Préfet, Pénitencier de St Vincent de Paul.



LA PATRIE

MONTREAL, 19 JUILLET 1899

CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE

Ottawa, le 19 juillet 1899.

Les estimés supplémentaires ont été déposés devant la Chambre hier l'après-midi, par M. Fielding.

La "Patrie" a déjà laissé entrevoir ce que devait être ce budget.

En parcourant les différents items, on constatera avec plaisir que le gouvernement Laurier n'a point négligé la province de Québec.

On constatera également avec plaisir que l'administration actuelle est entrée vigoureusement dans une politique de progrès et de développement national.

L'avenant commercial du Canada repose sur l'amélioration et l'outillage de nos voies maritimes et fluviales.

Nous avons dépensé \$90,000,000 pour creuser nos canaux, et dans quelques semaines, ces canaux auront tous une profondeur de 14 pieds. Ce capital aurait été absolument perdu si on n'avait pris les moyens nécessaires de détourner des voies américaines le trafic de l'Ouest qui s'y est jusqu'ici dirigé.

Il est d'absolue nécessité d'améliorer le havre de Port Colborne et d'y construire des écluses.

Le budget supplémentaire contient un item de \$150,000 pour cette fin.

Le havre de Montréal a été aussi l'objet de l'attention spéciale du gouvernement. Un demi million de piastres sera employé à des améliorations générales dans la partie du havre comprise en bas du courant Ste-Marie.

De plus, on construira à Montréal un vaste écluse au coût de \$250,000.

Le canal du St-Laurent sera amélioré davantage et une somme additionnelle de \$75,000 sera dépensée à cette fin.

Le bassin de radoub de St-Joseph de Lévis, sera élargi et une somme de \$128,000 est demandée dans ce but.

Le havre de Halifax et celui de St-Jean, (N.B.) recevront également leur part. La somme de \$20,000 sera dépensée en améliorations générales dans le havre de Halifax et un écluse, au coût de \$77,000, y sera construit.

A St-Jean, N.B., tout près de \$150,000 seront dépensés pour la construction d'un écluse et en améliorations générales.

Une somme de \$80,000 est demandée pour pourvoir l'Intercolonial à Lévis, d'accommodations additionnelles. De plus, on dépensera à Lévis, \$50,000 qui proviendront des fonds mis par le parlement à la disposition de la Commission du Havre de Québec.

La province de Manitoba demandait depuis longtemps une subvention pour améliorer les rapides de St-Andrew, dans la rivière Rouge. Le gouvernement de Sir Charles Tupper avait promis durant les élections générales de 1896, \$300,000 pour cette entreprise. Le gouvernement actuel demande au Parlement l'autorisation de dépenser \$150,000 pour la même fin.

On constatera avec plaisir que le budget supplémentaire contient un item de \$175,000 pour l'exposition de Paris. Cela veut dire que le Canada sera représenté convenablement, l'an prochain, au grand concours de tous les peuples.

Une dépense qui donnera satisfaction à la population du bas du fleuve, c'est celle de \$5,000 pour l'établissement de communications permanentes-hiver comme été-au moyen de bateaux à vapeur, entre la Malbaie et la Rivière-Ouelle. La côte Nord, à partir du Cap Tourmente jusqu'au Labrador, a été jusqu'ici, durant l'hiver, privée de communications faciles. Le service postal se faisait par terre naturellement très lent. En établissant une ligne permanente de steamers entre la Malbaie et la Rivière-Ouelle, une grande partie de la Côte Nord, aura à l'avenir un service postal tous les jours, par voie de l'Intercolonial à la rivière Ouelle. Le budget supplémentaire ne comprend pas le montant nécessaire à la nomination de trois juges additionnels à Montréal. La raison en est fort simple, c'est que le gouvernement de Québec n'a pas encore, au moyen d'une proclamation, mis en vigueur la loi adoptée durant la dernière session provinciale.

D'autre part, il y a une somme de \$4,000 pour un juge additionnel au Yukon.

Il y a en outre un grand nombre de montants demandés pour la construction de quais dans la province de Québec, et divers autres améliorations.

Le Sénat a adopté hier après-midi en troisième délibération le projet de loi du Drummond et l'arrangement conclu entre la compagnie du Grand Tronc et le gouvernement.

Le sieur de Boucherville, de taxisme mémoire, a proposé de renvoyer les deux projets de loi à six mois, mais sa proposition a été ignominieusement battue par un vote de 33 contre 13.

En revanche, on annonce maintenant que le Sénat va rejeter le bill de redistribution.

Sir McKenzie Bowell a proposé de ramener à plus tard la mesure ministérielle.

Evidemment, les vieux perdent la tête. Si jamais motif sérieux fut donné au gouvernement Laurier de demander au gouvernement impérial de modifier la Constitution du Sénat, c'est bien le fait que celui-ci veut empêcher la Chambre des Communes de fixer elle-même la manière dont ses membres doivent être recrutés par le suffrage populaire.

Le Sénat n'a rien à voir, ni de près ni de loin, dans la manière dont les différents comités seront représentés à la Chambre des Communes.

Si les irresponsables de la Chambre Haute rejettent ce bill, ils accablent à tout jamais leur sort.

LA REFORME DU SENAT

C'est aujourd'hui que M. Laurier présente au Parlement, pour première lecture, ses résolutions concernant la réforme du Sénat. En voici le texte:

"Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine, expliquant que les articles de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1871, concernant les pouvoirs du Sénat du Canada en matière de législation ne donnent pas satisfaction et devraient être amendés de manière à les rendre plus conformes au principe du gouvernement par le peuple, et priant Sa Majesté de bien vouloir recommander au Parlement impérial d'amender le dit acte de la manière suivante:

"Si la Chambre des Communes adopte une loi que le Sénat rejette ou refuse d'adopter, ou amendé de façon à ce que la Chambre des Communes ne puisse pas concourir dans tel amendement, puis si la Chambre, à la session qui suivra immédiatement, adopte de nouveau cette loi et si le Sénat la rejette ou refuse d'adopter ou l'amende comme susdit, le gouverneur général pourra, par proclamation, convoquer une ou plusieurs séances conjointes des membres des deux Chambres pour prendre en considération ultérieure la dite loi ou le dit amendement, et la question de savoir si telle loi ou tel amendement seront adoptés sera résolue par le vote de la majorité des membres des deux Chambres présents, et ce vote quant à cette loi ou à cet amendement aura la même force et le même effet, que le vote du Sénat en vertu des dispositions actuellement existantes."

Tous les partisans du véritable gouvernement responsable applaudiront cordialement à cette demande de réforme constitutionnelle. Le Sénat canadien est le pouvoir le plus arbitraire qu'il y ait dans le monde entier. Aucun pays n'a de Chambre aussi absolue.

Dans les pays monarchiques comme la Belgique, la Hollande, la Suède et la Norvège, l'Espagne, le Danemark, le Sénat prend racine dans le peuple.

En Allemagne, les sénateurs sont élus par les différents Etats de l'Empire.

En Italie, les sénateurs sont inamovibles et irresponsables comme au Canada, mais, advenant un conflit, on peut pratiquer le système des "fourées" comme en Angleterre.

Aux Etats-Unis, les sénateurs sont élus pour six ans par les législatures d'Etat.

En France, les sénateurs sont élus par le suffrage restreint pour neuf années.

Chez nous, au contraire, les sénateurs sont nommés à vie, ils sont irresponsables, ils ne doivent compte de leur mandat à personne, ils sont au-dessus de la Chambre des députés et des volontés populaires, ils peuvent arrêter le fonctionnement de notre régime parlementaire, ils peuvent empêcher les meilleurs ministères de gouverner et jamais nous ne pourrions les atteindre.

On a raison de reprendre aujourd'hui, avec toute la vigueur possible, la lutte de la réforme du Sénat, commencée par le parti libéral en 1875, poursuivie avec trop d'indolence jusqu'à ces dernières années, et réclamée impérieusement aujourd'hui par l'ordre public, par la conscience nationale, par la situation exceptionnelle dans laquelle se trouve notre pays. Il faut batailler pour faire affirmer la souveraineté des Communes, il faut établir une fois pour toutes que le gouvernement responsable ne signifie pas l'administration de la chose publique par un Sénat irresponsable, mais par un cabinet responsable, mais par un cabinet responsable, mais par un cabinet responsable.

La réforme de notre Haute Assemblée s'impose si l'on veut que le pays se développe dans l'ordre et la paix, si l'on veut que le cabinet Laurier gouverne, si l'on veut que la majorité ne soit pas assujettie à l'arbitraire de la minorité, enfin, si l'on veut ne pas user les énergies de la nation et les labours du pays en de stériles et constantes crises parlementaires.

Le Sénat devait être une chambre indépendante, le torysme en a fait son comité, sa chose. Et les torys se servent aujourd'hui de cette Chambre non pas pour aider à promouvoir les grands intérêts publics, mais pour gêner de toutes façons le parti libéral dans l'exercice du pouvoir.

Or, M. Laurier, ses collègues et ses partisans aux Communes ont reçu le mandat formel, au 23 juin 1896, de gouverner, d'administrer, de diriger le pays. Ils tiennent leur mandat du peuple qui est le maître, ils tiennent leur autorité des foules qui ont droit de vie ou de mort sur les gouvernements et ils ont fait juger leur programme par les grandes masses qui constituent le tribunal en dernier ressort.

Le parti libéral a été mis au pouvoir en 1896 par les contribuables de ce pays pour remettre l'équilibre dans nos finances, pour faire progresser et développer nos forces agricoles, commerciales et industrielles, pour réparer les désastres accumulés par dix-huit années de mauvaise administration.

Le torysme a été condamné en bloc, le Sénat, qui est un des moyens d'action du torysme, qui a contribué à ces dix-huit années de ruine, d'émigration, de dépopulation générale, de dettes, est sous le coup de cette même condamnation.

Cependant, le parti tory veut gouverner quand même et le Sénat fait sa besogne.

La réforme demandée par M. Laurier va rétablir l'équilibre dans notre organisation parlementaire et elle va faire disparaître de notre Chambre Haute ce caractère d'absolutisme et d'arbitraire qui jure avec notre démocratie.

AU PARLEMENT FEDERAL

Sir Wilfrid Laurier rend hommage à la mémoire de l'Hon. M. Geoffrion

M. Fortin, député de Laval, répond victorieusement à la presse conservatrice

LES PRIMES SUR LE FER ET L'ACIER

Le bill Dandurand adopté à l'unanimité

Le bill du prolongement de l'Intercolonial est enfin voté par le Sénat

(Service spécial à la "Patrie")

Ottawa, 19.

La journée d'hier a été bien employée tant au Sénat qu'aux Communes.

A la Chambre Haute, les bills concernant le prolongement de l'Intercolonial ont subi leur troisième lecture.

Le bill Dandurand pour la répression de l'usure a aussi été adopté. Il lui reste à passer par les Communes. Son sort n'inspire pas de crainte aux mains des représentants du peuple si la session n'était pas aussi avancée. Cependant si le gouvernement décide d'en faire une mesure ministérielle, le commerce des usuriers recevra son coup de mort dès la présente session.

A la Chambre, il s'est aussi voté un certain nombre de crédits, quand l'opposition s'est aperçue que le gouvernement entendait procéder à l'expédition des affaires et ne souffrirait pas davantage les tactiques dilatoires de la gauche.

Il est cependant encore impossible de compter sur une prorogation bien rapprochée.

FEU L'HON. M. GEOFFRION

Le fait qu'il occupait le regret M. Geoffrion aux Communes, sur la première rangée des banquettes ministérielles, était drapé de noir, pendant la journée d'hier, une superbe couronne de fleurs était déposée sur son pupitre.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fit en termes émus l'éloge de son collègue disparu. Ce n'est qu'après que nous avions à pleurer la perte d'un membre de cette Chambre, dit-il, que nous nous sommes aperçus que nous avions à pleurer la perte d'un homme qui avait été un grand bien pour le pays. Il nous a laissés une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance, une œuvre de bienfaisance.

LA PRESSE ET M. FORTIN

A l'appel de l'ordre du jour, M. Fortin protesta contre les paroles que lui avait adressées le "Star" de Montréal dans le compte rendu que ces deux journaux font du discours qu'il a prononcé mercredi dernier au sujet de la nomination de nouveaux juges pour le district de Montréal. Il n'a pas été jusqu'à dire dans cette circonstance qu'il ne pouvait avoir que des hommes de seconde classe pour remplir les positions de juges. Par le contexte, il est facile de voir que les rapporteurs des débats ont oublié certains mots qui dénotent complètement le sens de ses observations. Voici la partie du discours du député de Laval, qui précède la phrase incriminée: "Je dois dire cependant, qu'il n'est pas certain que la nomination de nouveaux juges fera tout le bien qu'on en attend. Il faut quelque chose de plus, du moins pour le district de Montréal, et c'est une augmentation du nombre des juges. Les juges du district de Montréal, reçoivent de nos jours le même traitement qu'à trente ans environ, et pourtant, chacun sait que le coût de l'existence s'est beaucoup élevé dans les grandes centres pendant les vingt ou trente dernières années."

Il semble que si les juges étaient mieux rémunérés, qu'aujourd'hui il leur serait peut-être possible d'accomplir une plus grande somme de travail, ce serait du moins un encouragement pour eux. On nous a dit, et c'est un fait, notoire, que quelques-uns des membres du barreau qui ont consenti à monter sur le banc judiciaire, ont fait un sacrifice personnel considérable. Il est notoire que des membres éminents de la profession légale du district de Montréal, et je puis ajouter de tous les grands centres, ne veulent pas accepter un fauteuil judiciaire pour le traitement que comporte ce poste aujourd'hui."

On voit aisément par ces remarques de M. Fortin si favorables à la magistrature qu'il est déraisonnable de lui faire dire dans la phrase suivante des paroles que démentent et le but qu'il visait, et sa conduite passée et le contexte de tout son discours.

M. Fortin parle ensuite d'un éditorial de la "Presse" du 13 courant sous la rubrique: "Un mot malheureux". Cet article, dit M. Fortin, n'a pu être écrit que dans le but de me placer dans une position fautive vis-à-vis la magistrature et le pays.

Je ne puis venir à une autre conclusion quand je compare cet article au compte rendu impartial de la discussion fait par le correspondant parlementaire du même journal.

Sir Charles Tupper qui ne veut pas manquer l'occasion de faire une malice, ne trouve pas les explications de M. Fortin suffisantes.

Sir Wilfrid Laurier fait remarquer qu'il n'y a plus rien de déshonorant dans les explications si lucides de M. Fortin. Si les paroles de M. Fortin avaient eu le sens que la "Presse" leur a attribué, le débat soulevé aujourd'hui aurait eu lieu alors. Il n'aurait pas manqué de députés pour relever toute parole désobligeante pour la magistrature du pays.

"La Presse" de ce soir revient sur le sujet et cite une phrase que M. Fortin prétend n'avoir pas été rapportée fidèlement. Cette phrase est: "L'homme qui ne peut pas se défendre et qui ne peut pas se défendre, c'est l'homme qui ne peut pas se défendre."

Quelle que soit d'ailleurs la version que l'on prenne il n'y a rien qui ressemble à l'affirmation que lui prête "La Presse", qu'il n'y a que des gens de seconde classe qui acceptent "d'être jugés".

Afin de mettre fin à toute équivoque nous publierons ce discours "in extenso" dès que la traduction officielle en sera faite.

LES PRIMES SUR LE FER ET L'ACIER

M. Fielding a proposé la seconde lecture du bill concernant les primes sur l'acier et le fer fabriqués en Canada.

Un débat assez long a eu lieu à ce sujet. D'abord, M. Mills, (Annapolis) protesta contre les primes accordées au fer manufacturé en Canada, avec des minerais étrangers.

Sir Charles Tupper approuva la conduite du gouvernement.

M. Haggart et plusieurs députés conservateurs prirent part au débat, mais ne pouvant s'entendre.

Qu'il nous suffise de dire que l'hon. M. Fielding a parfaitement démontré que la protection accordée par le gouvernement au fer manufacturé avec le minerai importé de l'étranger.

Le bill subit sa seconde lecture, et fut adopté.

L'acte pour établir des mesures d'hygiène sur les travaux publics passe ensuite par les mêmes phases de la procédure parlementaire, après avoir été adopté à son tour.

Le bill subit sa seconde lecture, et fut adopté.

L'acte pour établir des mesures d'hygiène sur les travaux publics passe ensuite par les mêmes phases de la procédure parlementaire, après avoir été adopté à son tour.

Le bill subit sa seconde lecture, et fut adopté.

L'acte pour établir des mesures d'hygiène sur les travaux publics passe ensuite par les mêmes phases de la procédure parlementaire, après avoir été adopté à son tour.

Le bill subit sa seconde lecture, et fut adopté.

L'acte pour établir des mesures d'hygiène sur les travaux publics passe ensuite par les mêmes phases de la procédure parlementaire, après avoir été adopté à son tour.

Le bill subit sa seconde lecture, et fut adopté.

L'acte pour établir des mesures d'hygiène sur les travaux publics passe ensuite par les mêmes phases de la procédure parlementaire, après avoir été adopté à son tour.

Le bill subit sa seconde lecture, et fut adopté.

L'acte pour établir des mesures d'hygiène sur les travaux publics passe ensuite par les mêmes phases de la procédure parlementaire, après avoir été adopté à son tour.

Le bill subit sa seconde lecture, et fut adopté.

L'acte pour établir des mesures d'hygiène sur les travaux publics passe ensuite par les mêmes phases de la procédure parlementaire, après avoir été adopté à son tour.

Le bill subit sa seconde lecture, et fut adopté.

L'acte pour établir des mesures d'hygiène sur les travaux publics passe ensuite par les mêmes phases de la procédure parlementaire, après avoir été adopté à son tour.

Le bill subit sa seconde lecture, et fut adopté.

L'acte pour établir des mesures d'hygiène sur les travaux publics passe ensuite par les mêmes phases de la procédure parlementaire, après avoir été adopté à son tour.

Le bill subit sa seconde lecture, et fut adopté.

L'acte pour établir des mesures d'hygiène sur les travaux publics passe ensuite par les mêmes phases de la procédure parlementaire, après avoir été adopté à son tour.

Le bill subit sa seconde lecture, et fut adopté.

L'acte pour établir des mesures d'hygiène sur les travaux publics passe ensuite par les mêmes phases de la procédure parlementaire, après avoir été adopté à son tour.

Le bill subit sa seconde lecture, et fut adopté.

L'acte pour établir des mesures d'hygiène sur les travaux publics passe ensuite par les mêmes phases de la procédure parlementaire, après avoir été adopté à son tour.

Le bill subit sa seconde lecture, et fut adopté.

L'acte pour établir des mesures d'hygiène sur les travaux publics passe ensuite par les mêmes phases de la procédure parlementaire, après avoir été adopté à son tour.

LES NOUVELLES BOUEES

Le gouvernement les a placées où elles étaient nécessaires

Et tiendra les pilotes responsables des accidents

DES CANONNIERES ANGLAISES VIENDRAIENT A MONTREAL

Il semblerait que c'est l'intention des autorités d'envoyer quelques-unes des canonnières de l'Escadre du Nord de l'Atlantique à la fin d'août ou au commencement de septembre et quel était le plus fort tirant d'eau d'un navire pouvant naviguer en toute sécurité entre ces deux ports.

Le secrétaire a dit qu'il avait envoyé à Ottawa les informations demandées.

L'association des courtiers de douane a écrit pour protester contre l'emploi d'un des leurs pour la vérification du montant de quai.

L'association reconnaît que la vérification doit être faite, mais suggère respectueusement qu'elle soit par un employé de la Commission du Havre et non par une personne dans le commerce.

L'affaire a été référée au comité des finances.

M. Power, représentant MM. Watson et Todd, marchand de bois, a écrit disant que comme on avait permis de décharger un charbon de la compagnie, cette dernière a éprouvé de ce fait des dommages pour pas moins de \$1,000. Si un arrangement n'est pas effectué sur le champ, l'affaire va être remise entre les mains d'un avocat pour que le montant soit recouvré.

L'assistant maître du Havre, le capitaine Bourassa, a donné par lettre des explications sur le sujet. Le président fera un communiqué.

Une communication venant du département d'Ottawa, concernant les plaintes des pilotes au sujet du placement de quelques nouvelles bouées a été lue.

Dans cette communication il est dit que les nouvelles bouées placées en bas des rapides du Richelieu sont clairement indiquées dans l'avis qui a été envoyé aux pilotes et que le fait que ces derniers prétendent n'avoir aucune information au sujet de ces bouées, est une autre preuve qu'ils ne se tiennent pas au courant de l'état du canal. Le rapport des pilotes disant que quelques-unes des bouées avaient été placées au centre du canal est aussi erroné. Trois des bouées dont on se plaignait ont été examinées et prouvent que l'ingénieur du gouvernement, qui les a trouvées en bonne position. Le gouvernement tiendra les pilotes responsables de toute collision pouvant se produire à cause de ces bouées.

L'ingénieur en chef du havre dit qu'il a visité le dragueur et le remorqueur que MM. Carrier, Laine & Co., construisent actuellement pour les canonnières. Il a trouvé que les travaux étaient bien faits, mais qu'ils n'avaient pas vite. De la manière dont les travaux marchent, le dragueur ne pourra être livré avant le 1er septembre, ni le remorqueur avant le 10 août. Il a été décidé d'écrire aux constructeurs qu'ils aient à pousser les travaux plus rapidement afin de se conformer au contrat.

NOUVELLES DE FALL RIVER

Deux tramways électriques se tamponnent avec fracas

UN DENTISTE ARRETE POUR ENLEVEMENT ET BIGAMIE

La course de bicyclettes

MORT DE M. J. PAUL ROUSSEAU

(De notre correspondant particulier)

Fall-River, Mass., 19.—Une pénible accident est arrivé hier matin, sur la voie ferrée du chemin électrique de Dighton, Somerset & Swansea. Deux tramways, un régulier et un spécial, allant en sens opposés se sont tamponnés au pied de Gush Hill, à South Dighton, et ont été mis en pièces. Les deux électriciens ont été blessés, mais pas grièvement. Un passager nommé Michael Murphy, de South Dighton, en route pour Fall River, où il travaillait à la fonderie Kilburn, Lincoln & Co., a reçu un terrible coup sur le front et a été relevé sans connaissance. On l'a transporté chez lui et il est dans un état critique. Les deux chars et un troisième qu'on avait attaché au spécial, ont été mis en pièces. Les autres voyageurs n'ont pas reçu de blessures graves. Le tamponnement a eu lieu à un endroit où le chemin est droit et on se demande quelle en est la cause véritable. Les électriciens disent que le brouillard et les rails mouillés en sont la cause réelle. Il y aura une enquête.

Une dépêche rapide dimanche soir de Santa Barbara, Californie, annonçant que le dentiste W. R. Gwin, qui a enlevé Mlle Eva Lake et l'épouse bien qu'il n'était pas encore légalement divorcé d'avec sa femme, Mme de Couagne, a été arrêté à cet endroit par le shérif Nat. Stewart. L'inspecteur McElroy et l'avocat Swift de cette ville, sont partis immédiatement pour la Californie afin de ramener le prisonnier. Gwin sera accusé de bigamie.

Le référent Joseph W. Pratt, qui avait chargé de la course Ryan-Beauregard, samedi, à la Fall River Cycle track, a rendu sa décision concernant le procès entre Ryan, par le géant Haynes. Il déclare la course nulle pour la raison que les deux concurrents ont manqué à leur parole en employant un entraîneur. M. J. R. Thibault, le fauteur principal a été occupé par M. David Morris, vice-président de la compagnie.

Le secrétaire de l'assemblée était M. Jenkins. Parmi les actionnaires présents, on remarquait : M. l'évêque Rainville, MM. Thomas Gauthier, David Morris, Ed. Hanson, L. Col. Strath, Hugh Graham, J. R. Meeker, J. L. Marier, Rodolphe Forget, Gordon Strath, G. F. C. Smith, F. Newman, John Morrison, A. Goldstein, John Date, C. S. Campbell, James Wilson, A. Brunet, F. L. Béique, C. R. George Caverhill, A. E. Riddell, George Smither et quelques autres. Les membres de l'assemblée, il doit être évident que le colonel Strath et ses amis s'étaient opposés à la majorité des actions et que ces messieurs avaient préparé un bulletin qui serait supporté par l'assemblée.

Après quelques remarques approbatives de la part de M. Morris, le rapport qui a été lu publiquement, fut lu par le secrétaire et commenté par M. Browne, le géant. Ce dernier fit allusion à la fausse impression répandue parmi les clients qui croient que les prix seront réduits aussitôt que le pouvoir serait prêt à Chabigny. Il dit que les gens lui demandent déjà quand aura lieu la réduction des taxes. M. Browne ne croit pas que la réduction soit très forte pour le présent.

D'autres orateurs adressèrent la parole, puis le rapport a été adopté.

M. Rodolphe Forget, proposa alors que les messieurs suivants composent le bureau de direction de la "La Patrie" : D. Morris, Col. J. A. Strath, James Wilson, l'évêque H. B. Rainville, R. Forget, J. R. Meeker, W. H. Browne, A. Brunet, F. L. Béique et George Caverhill.

MM. Morris et Béique, vu leurs multiples occupations demandent à M. Forget d'enlever leurs noms de cette liste. M. Forget dit qu'il représentait des actionnaires et des clients qui demandaient que ce ticket et celui-ci seul fut voté.

En conséquence, tous les directeurs furent élus par acclamation.

Une autre assemblée aura lieu cet après-midi, pour l'élection du président et du vice-président.

Les noms mentionnés pour la présidence sont ceux du colonel Strath, de M. Rodolphe Forget et de l'évêque Rainville, mais il semble convenu que le premier sera élu. On dit que si M. Morris veut consentir à rester dans le nouveau conseil, il est probable qu'il sera élu vice-président. On croit que M. Morris et M. Béique resteront dans le directoire. M. John McDonald a été nommé auditeur.

COURRIER DE HULL

(Spécial à "La Patrie")

Hull, 19.—M. Ricard, cocher d'Ottawa, a comparu devant le recorder Chappagne sous l'accusation d'avoir sollicité des passagers à Hull sans licence. Le cocher de Hull a été condamné à payer la somme de 100 francs pour avoir encouragé à faire la guerre aux cochers d'Ottawa qui empiètent tous les jours sur leur territoire. Jeudi plusieurs causes de ce genre seront entendues par le recorder.

M. l'avocat Goyette est retenu à la maison par la maladie.

M. Beauchamp, de la rue Inkerman, est à Hull de retour du Yukon, où il était à l'emploi du gouvernement.

M. A. Lamothe, employé aux aciéries Booth, a été frappé dans l'estomac par un morceau de bois projeté d'une scie qui fonctionnait à une grande vitesse. Le blessé sera obligé de garder le lit pendant quelques jours.

M. Helmer, échevin de Hull et capitaine de la 4^e batterie, vient d'envoyer une lettre d'Angleterre où il est actuellement avec le contingent des tirailleurs canadiens pour le concours de Bisley. Il dit que nos tirailleurs, comme d'habitude, se distinguent dans ce concours.

NOTES MARITIMES

Le "Parisien" subit des améliorations à Belfast

Mouvements des transatlantiques

Le Parisien, de la ligne Allan, qui vient de subir plusieurs améliorations à Belfast, partira de Liverpool, le 3 août. Au lieu de deux chemins, le navire n'en a plus qu'un. L'espace occupé par la seconde, a été employé à installer un fumoir sur le pont. On a aussi changé les machines, dans le but, si possible, d'augmenter la vitesse du navire.

MARINS COMME SPORTS

L'équipe du Scotsman contient parmi ses membres, une équipe d'amateurs des jeux de ballon, "cricket", etc. Ils se sont formés en association athlétique, sous la présidence honoraire du capitaine Skirris. M. C. J. Linford, commissaire en chef du bord, est le président actif. Un pique-nique aura lieu le 4 août à Thornton, Angleterre.

DIVERS

Le Nebraska, de la ligne Allan, parti de New-York pour Glasgow, est arrivé à bon port, lundi après-midi. Le Montevideo, de la même ligne, a été signalé à la Pointe au Père, hier après-midi, à deux heures et demie.

Le Laurentien, en destination de Liverpool, est arrivé à Merville. Le vapeur Lokania, de la ligne Donaldson, qui a quitté Montréal, le 6 courant, a passé au large de Kildonan, le 18.

Le Californien, de la ligne Allan, capitaine France, quittera le port demain matin, avec un grand nombre de passagers et une forte cargaison générale.

Le vapeur Lake Huron, Elder Doughter et Cie., est parti de Liverpool pour Montréal.

Le Lake Superior, de la même ligne, sera le prochain qui quittera Montréal. Son départ a été fixé au 26 juillet.

La barque Cuddeon, capitaine Richter, est amarrée au bassin de la douane, et décharge une cargaison de melasse.

MOUVEMENTS DES PAQUEBOTS

Glasgow, 18.—Arrivé, l'Anchovia, de New-York.

Plymouth, 18.—Arrivé, le Patricia, de New-York.

Liverpool, 18.—Arrivé, la Pavonia, de Boston.

Queensdown, 18.—Arrivé, la Walsley, de Philadelphie.

Liverpool, 18.—Arrivé, la Damaris, de Halifax; le Dominion et le Laurentien, de Montréal.

Départ, le Lake Huron, Middlesborough, 18.—Arrivé, le Horda, de Montréal.

Rotterdam, 18.—Arrivé, la Dama et le Wabana.

Sydney, Nouvelle Galles du Sud, 18.—Parti, le Miowera, pour Vancouver.

Vancouver, 18.—Le vapeur de la compagnie du Pacifique, Empress of India, est arrivé ce soir, venant de Yokohama et Hong Kong.

RAPPORTS DU GOLFE

Les rapports du golfe annoncent de forts vents soufflant du nord-ouest. Un vaisseau a été signalé hier après-midi à 2 heures.

Dans les environs de l'île d'Anticosti, le vent a soulevé la brume.

LA GREVE DE BROOKLYN

New-York, 19.—Des troubles ont eu lieu à l'angle de la sixième rue et de la cinquième avenue, quelques minutes après six heures, au cours desquels deux hommes ont été douloureusement blessés, mais non grièvement. Une foule d'environ 400 personnes a attaqué un tramway de la cinquième avenue et s'est emparé du garde-moteur Latham, et du conducteur W. F. Mulcahey, qui furent très maltraités. Latham a eu un bras cassé et Mulcahey le nez fracturé. Plusieurs hommes de police qui se trouvaient dans les environs se portèrent au secours du conducteur et du garde-moteur et réussirent à effrayer la foule en tirant en l'air. Trois arrestations ont été faites et, en moins de 15 minutes, les tramways reprirent leur service régulier. Les arrangements de la police pour la protection de la vie et de la propriété sont parfaits, et bien que des troubles peuvent se produire pendant la nuit, le président Roosevelt a exprimé son intention de maintenir, autant que possible, le service ordinaire des tramways jusqu'à minuit, si cela est possible, jusqu'au matin.

New-York, 19.—Ce matin, de bonne heure, on a essayé de faire sauter la construction du chemin de fer élevé à l'angle de la cinquième avenue et de la 35^e rue, à Brooklyn. La police dit que ce sont les grévistes ou leurs amis qui ont commis cet acte.

L'une des piles a été détruite par une explosion de dynamite à 11 heures du matin. Plusieurs morceaux d'acier ont été projetés sur les maisons voisines.

Plusieurs policiers qui étaient en faction se sont rendus sur le lieu de l'explosion, mais n'ont arrêté personne. Personne n'a été blessé.

Ce matin, la moitié des employés de la "Second Avenue", de la Cie Métropolitaine, se sont mis en grève.

POUR \$208,000

Un caissier condamné à 6 ans de pénitencier

New-York, 19.—George C. Valentine, caissier de la "Middlesex County Bank", de Perth Amboy, N.Y., a été condamné à six ans de pénitencier sous l'accusation d'avoir volé environ \$100,000 à cette banque. On évalue à \$208,000 le montant des fonds qu'il a détournés.

TENTATIVE DE SUICIDE

Une jeune fille de 16 ans nommée Rocky McGinnis, demeurant au No 201 rue Shaw, a avalé une dose d'acide carbonique, dans un moment de découragement, hier après-midi. La jeune fille a été transportée à l'hôpital Notre-Dame par la voiture d'ambulance. Elle a eu la vie sauve, parce que la dose du poison était peu forte et les médecins ont réussi à la faire revenir à l'aide d'un antidote.

On ignore les motifs de cet acte de désespoir.

POUGUES ST-LEGER

régularise la digestion et les fonctions de la vessie.

MARQUE DU FER A CHEVAL



TABAC A FUMER
QUALITE SUPERIEURE
5 CENTS
LE PAQUET
SERVEZ LE COUPON
IL A DE LA VALEUR

CHEMINS DE FER

CANADIAN PACIFIC

Service du Nord de la Mer, Montréal et Portland

Départ de Montréal, 19. 9 h. m. et 8 h. 15 p. m.

Arrivée à Portland, 24. 5 h. m. et 8 h. 15 p. m.

Quotidiennement. Les autres trains, les jours de semaine.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

Le char-à-voiture part pour Portland et Old Orchard à 9 h. m. tous les jours, excepté le dimanche.

NAVIGATION

Quebec Steamship Co. LIMITE

LIGNE DU ST-LAURENT

SS. "CAMPANA"

1700 TONNEAUX

Prochain départ de Montréal

LUNDI, LE 31 JUILLET, A 2 P.M.

Et ensuite toutes les deux semaines, le lundi, quittant Québec le lendemain à midi.

Pour la POINTE AU PERE, GASTÉ, LA MALBAIE, PERLE, L'ANSE DU CAP, SUMMERSIDE, CHARLOTTETOWN, SOUTHERN et PICTOU.

Excellent accommodement pour les passagers. Pas de cargaison reçue après midi le jour du départ. Pour le fret, le passage et les cabines, s'adresser à J. G. BROCK & CIE, Agents.

211 rue des Commisaires, en ville

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA RIVIERE OTTAWA

Ligne des Steamers-poste quotidiens (Dimanche excepté) entre

MONTREAL ET OTTAWA

Voyage simple, \$2.50; aller et retour, \$4; chemin de fer et bateau, aller retour \$5. Retour, voyage aller et retour \$11.00.

Voyages d'un jour à Carleton, Hudson, Comox, Oka, St. samedi à lundi, \$1.50.

L'excursion d'un jour la plus agréable au Canada. Prenez le train rapide à 8 h. m. pour Lachine, pour rejoindre le steamer SOVEREIGN.

Excursions rapides à Lachine, train de 8 h. m. Voyage aller et retour, \$3.00.

Pour renseignements des Guides aux Instantanés, au bureau des billets No 12

FEUILLETON DE "LA PATRIE"

La Demoiselle du Château

— Quel malheur que tout cela soit en pure perte, que cela ne lui profite pas! gronda-t-il d'un ton de mauvaise humeur. Monsieur Gérard! Est-ce que c'est un nom, cela? Est-ce qu'on devient célèbre quand on s'appelle monsieur Gérard? C'est idiot, tout simplement! Pourquoi s'en tenir à ne pas garder son nom? Je sais bien, parbleu, que cela paraît de scrupules fort honorables, ajouta comme correctif, l'excellent homme. Ruiné, sans situation, le brave enfant n'a pas voulu que le nom de Soisy fût exposé aux aléas d'une existence dont les probabilités restaient douteuses. Cela diminuait encore, il est vrai, pour lui, les chances de réussite, car, enfin, un grand nom, un titre, surtout un titre comme celui-ci, on a beau être en République, c'est toujours un prestige. Mais bast! Est-ce que l'on calcule quand on fait de grands sentiments. Comme résultat, pour exemple, c'est médiocre, c'est même idiot, ajouta le général d'un air rageur, on se trouve, quand on s'appelle le duc de Soisy, affublé pour le reste de ses jours du nom très honorable, je veux bien, mais fort peu aristocratique de Gérard.

— D'ailleurs, porter un nom qui n'est pas le votre c'est idiot! fit le vieux soldat en haussant les épaules. Il est vrai que ce nom, on l'a rendu célèbre à force d'intelligence et de travail!

— La belle avance! Et puis après? On n'en reste pas moins toujours Gérard, c'est-à-dire à n'importe qui, au lieu de rapporter à ses ancêtres ce qui leur revient dans cette part de gloire que l'on s'est taillée, grâce aux qualités qu'ils nous ont léguées.

— Morbleu! Ils y sont bien un peu pour quelque chose, si nous avons le cœur bien placé et l'intelligence affûtée et développée, par une sélection de plusieurs siècles! Alors, pourquoi les frustre-t-on de l'honneur qui leur revient de nous compter dans leur descendance?

— Que le drôle vienne encore m'entortiller avec ses belles phrases! Ah! je lui prouverai, morbleu! que l'on n'a pas le droit de s'appeler à son gré Gérard ou Soisy! Il faut rester ce que le bon Dieu nous a faits et ne pas compliquer sa vie d'un tas de scrupules absurdes!

— Oui, je lui prouverai! gronda le vieux soldat en s'animant. Il n'a qu'à venir, il verra si j'arrive cette fois à me convaincre avec ses balivernes!

Il attendait Gérard de pied ferme, tout disposé à battre en brèche avec ses arguments victorieux, les résolutions de son fils. Le sachant de retour à Varangéville, il espérait bien que le jeune homme pousse à la pointe jusqu'à Nancy pour le voir. Aussi ne fut-il nullement surpris lorsque Gérard se fit annoncer.

— Eh bien! monsieur l'ingénieur, j'en apprends de belles! fit-il joyeusement après l'avoir serré avec tendresse sur son cœur.

— Sur mon compte, parrait? Il t'érigea du même ton le jeune homme, bien que cette attaque à brûle-pourpoint ne fût pas sans l'inquiéter un peu.

— Que pouvait vouloir dire le général Henriot? Allait-il lui parler de Madeleine. Si bien caché qu'il fût, au fond de son cœur, son amour pour la fille de M. Duhamel avait-il été découvert?

Non, pensa-t-il. Peut-être comme parait et avant sa connaissance de l'intérêt que le général me porte, maître Duvernet l'aurait-il avisé en même temps que moi de la restitution dont il me fait part et pour la remise de laquelle il me convoque à Paris? C'est plutôt cela... oui, conclut Gérard en réfléchissant, c'est cela sans aucun doute.

Le général, cependant, l'avait fait asseoir, et le forçant à allumer un excellent cigare.

— Il paraît que tu es tout simplement en train de devenir célèbre, continuait-il gaiement en prenant place à côté de son fils. Et tu ne me l'as pas écrit! Voyons, raconte-moi donc, cachottier, c'est comment cela? demanda Gérard, à mille lieues de penser à l'usine Monval et qui cherchait vainement ce que pouvait bien vouloir dire le vieux soldat.

— Dame! je tiens de bonne source que tu fais des choses superbes, des plans admirables, tu construis des usines.

— Mais c'est mon métier, répliqua le jeune homme d'un ton où la modestie n'était nullement jouée, et quand on fait son métier, il est naturel de le faire le plus proprement possible. Cela ne mérite pas tant de compliments.

— Ton métier! ton métier! hum! Enfin! Il paraît, dans tous les cas, que tu t'es révélé maître dans ce métier là, mon cher enfant, reprit le général ne pouvant s'empêcher de laisser entendre à Gérard à quel point il avait été fier de ses succès.

— Maître! protesta celui-ci.

— Morbleu! je sais ce que je dis, peut-être! Crois-tu que je ne sois pas renseigné? Attends un peu, alors, tu vas voir.

Et la soirée de gala chez les Monval, soirée donnée en ton honneur et dont tu as eu bien soin de ne pas me souffler mot dans tes lettres.

— Mais cette soirée n'était pas du tout donnée en ton honneur, rectifia Gérard, c'était pour fêter l'inauguration de l'usine.

— D'accord, je n'aime pas le chicane. Mais c'était bien, en ton honneur, qu'on t'ait fait les éloges enthousiastes provoqués par la communication de tes plans.

— Mais, parrait, les plans étaient l'œuvre de M. Monval. Je n'ai fait que les développer.

— Oui, en y ajoutant la touche du génie.

— Oh! voyons! vous vous moquez de moi, dit le jeune homme avec tristesse.

— Moi! je me moque de toi! On prends-tu cela? morbleu! Seulement, l'encre, je l'avoue, j'enrage, s'écria le vieux soldat, incapable de se contenir plus longtemps de voir tant de travail, tant d'intelligence, un si noble effort aboutir à quoi? Voyons, je te le demande.

— Comment? à quoi? fit Gérard interdit et ne comprenant pas où voulait en venir son parrait!

(A continuer)

A PROPOS DE DREYFUS

Le procès ne commencera pas avant le 10 août

M. Q. de Beaurepaire aurait des preuves contre le prisonnier

Paris, 19. — Le correspondant du "Journal des Débats" à Rennes dit que le conseil de guerre qui jugera Dreyfus ne commencera pas à siéger avant le 10 août.

Rennes, 19. — On a commencé hier matin la construction d'un passage, de la caserne de Dreyfus à la salle du conseil de guerre.

Ce passage évitera au prisonnier l'ennui d'être examiné par les curieux.

Paris, 19. — Le duel entre M. Delpech et le général de Pellieux n'a pas encore eu lieu. On doit se rappeler que les témoins de M. Delpech ont refusé de régler les conditions d'un duel avant la fin de l'enquête dont le général Duchesne était chargé, au sujet de la conduite du général de Pellieux relativement à l'affaire Esterhazy.

Cet enquête s'est terminée en faveur du général de Pellieux, mais le huit court, qu'une enquête supplémentaire a été ordonnée, et les témoins de M. Delpech refusent de consentir à un duel tant que cette seconde enquête ne sera pas terminée. Ces témoins ont reçu des réponses évasives lorsqu'ils ont demandé aux ministres s'il y aurait une seconde enquête sur la conduite du général de Pellieux.

A ses propres témoins, le général de Pellieux a écrit pour les remercier de leurs services, et il ajoute: "M. Delpech peut m'insulter, mais il ne peut pas en battre. Je n'ai que du mépris pour lui et je ne m'en occupe plus."

Les journaux dreyfusistes prétendent que le général de Pellieux sera relevé de son commandement. Ils racontent que, dernièrement, le général de Pellieux a affirmé sur l'honneur, au ministre de la guerre, le général de Gallifet, qu'il n'avait jamais fait connaître une certaine histoire relative au lieutenant-colonel Picquart à l'appui de sa assertion, le général de Pellieux a fait venir un de ses complaisants. Cependant, le général de Pellieux a trouvé une lettre écrite par le général Pellieux lui-même contredisant ses déclarations. Le ministre de la guerre a constaté ainsi que le général de Pellieux s'était parjuré. C'est probablement pour ce motif, ajoutent les feuilles dreyfusistes, que le général de Pellieux a été informé, jeudi dernier, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Les journaux dreyfusistes ayant l'habitude de publier éhément les histoires les plus mensongères, on n'a pas fait foi à leurs dires.

M. Quesnay de Beaurepaire accuse les employés de la poste d'avoir confisqué des lettres qu'il échangeait avec un nommé qui a prouvé, à la satisfaction de M. Quesnay de Beaurepaire, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Le général de Pellieux a été informé, jeudi dernier, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Les journaux dreyfusistes ayant l'habitude de publier éhément les histoires les plus mensongères, on n'a pas fait foi à leurs dires.

M. Quesnay de Beaurepaire accuse les employés de la poste d'avoir confisqué des lettres qu'il échangeait avec un nommé qui a prouvé, à la satisfaction de M. Quesnay de Beaurepaire, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Le général de Pellieux a été informé, jeudi dernier, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Les journaux dreyfusistes ayant l'habitude de publier éhément les histoires les plus mensongères, on n'a pas fait foi à leurs dires.

M. Quesnay de Beaurepaire accuse les employés de la poste d'avoir confisqué des lettres qu'il échangeait avec un nommé qui a prouvé, à la satisfaction de M. Quesnay de Beaurepaire, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Le général de Pellieux a été informé, jeudi dernier, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Les journaux dreyfusistes ayant l'habitude de publier éhément les histoires les plus mensongères, on n'a pas fait foi à leurs dires.

M. Quesnay de Beaurepaire accuse les employés de la poste d'avoir confisqué des lettres qu'il échangeait avec un nommé qui a prouvé, à la satisfaction de M. Quesnay de Beaurepaire, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Le général de Pellieux a été informé, jeudi dernier, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Les journaux dreyfusistes ayant l'habitude de publier éhément les histoires les plus mensongères, on n'a pas fait foi à leurs dires.

M. Quesnay de Beaurepaire accuse les employés de la poste d'avoir confisqué des lettres qu'il échangeait avec un nommé qui a prouvé, à la satisfaction de M. Quesnay de Beaurepaire, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Le général de Pellieux a été informé, jeudi dernier, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Les journaux dreyfusistes ayant l'habitude de publier éhément les histoires les plus mensongères, on n'a pas fait foi à leurs dires.

M. Quesnay de Beaurepaire accuse les employés de la poste d'avoir confisqué des lettres qu'il échangeait avec un nommé qui a prouvé, à la satisfaction de M. Quesnay de Beaurepaire, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Le général de Pellieux a été informé, jeudi dernier, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Les journaux dreyfusistes ayant l'habitude de publier éhément les histoires les plus mensongères, on n'a pas fait foi à leurs dires.

M. Quesnay de Beaurepaire accuse les employés de la poste d'avoir confisqué des lettres qu'il échangeait avec un nommé qui a prouvé, à la satisfaction de M. Quesnay de Beaurepaire, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Le général de Pellieux a été informé, jeudi dernier, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Les journaux dreyfusistes ayant l'habitude de publier éhément les histoires les plus mensongères, on n'a pas fait foi à leurs dires.

M. Quesnay de Beaurepaire accuse les employés de la poste d'avoir confisqué des lettres qu'il échangeait avec un nommé qui a prouvé, à la satisfaction de M. Quesnay de Beaurepaire, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Le général de Pellieux a été informé, jeudi dernier, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Les journaux dreyfusistes ayant l'habitude de publier éhément les histoires les plus mensongères, on n'a pas fait foi à leurs dires.

M. Quesnay de Beaurepaire accuse les employés de la poste d'avoir confisqué des lettres qu'il échangeait avec un nommé qui a prouvé, à la satisfaction de M. Quesnay de Beaurepaire, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Le général de Pellieux a été informé, jeudi dernier, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Les journaux dreyfusistes ayant l'habitude de publier éhément les histoires les plus mensongères, on n'a pas fait foi à leurs dires.

M. Quesnay de Beaurepaire accuse les employés de la poste d'avoir confisqué des lettres qu'il échangeait avec un nommé qui a prouvé, à la satisfaction de M. Quesnay de Beaurepaire, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Le général de Pellieux a été informé, jeudi dernier, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Les journaux dreyfusistes ayant l'habitude de publier éhément les histoires les plus mensongères, on n'a pas fait foi à leurs dires.

M. Quesnay de Beaurepaire accuse les employés de la poste d'avoir confisqué des lettres qu'il échangeait avec un nommé qui a prouvé, à la satisfaction de M. Quesnay de Beaurepaire, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Le général de Pellieux a été informé, jeudi dernier, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Les journaux dreyfusistes ayant l'habitude de publier éhément les histoires les plus mensongères, on n'a pas fait foi à leurs dires.

M. Quesnay de Beaurepaire accuse les employés de la poste d'avoir confisqué des lettres qu'il échangeait avec un nommé qui a prouvé, à la satisfaction de M. Quesnay de Beaurepaire, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Le général de Pellieux a été informé, jeudi dernier, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Les journaux dreyfusistes ayant l'habitude de publier éhément les histoires les plus mensongères, on n'a pas fait foi à leurs dires.

M. Quesnay de Beaurepaire accuse les employés de la poste d'avoir confisqué des lettres qu'il échangeait avec un nommé qui a prouvé, à la satisfaction de M. Quesnay de Beaurepaire, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

Le général de Pellieux a été informé, jeudi dernier, qu'il ne commanderait pas les troupes, à la revue de Longchamps, le jour de la fête nationale.

repare, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée, dimanche, par M. Paul Drouot au théâtre de la République. Le théâtre était littéralement bondé de monde, malgré la chaleur intense qu'il faisait. M. De-

rouot, qu'il avait été témoin du fait que, antérieurement à 1894, Dreyfus avait vendu des secrets militaires à une puissance étrangère. Cette personne demandait à comparaître comme témoin devant le conseil de guerre de Rennes.

Voici quelques détails additionnels sur la réunion convoquée,

FEU L'HON. C. A. GEOFFRION

(Suite de la 1ère page)

LE CLUB DE CHASSE A COURRE CANADIEN.

A une réunion tenue hier des officiers du club de Chasse à Courre Canadien, dont faisait partie l'hon. C. A. Geoffrion, ont été adoptées les résolutions suivantes :

1. Le club de Chasse à Courre Canadien, dont faisait partie l'hon. C. A. Geoffrion, est autorisé à accepter la démission de son président, M. C. A. Geoffrion, et à élire à sa place M. J. B. Gendron.

SOCIÉTÉ DES ARTISANS.

A l'assemblée régulière du bureau central de la Société des Artisans, tenu au domicile de M. J. B. Gendron, ont été adoptées les résolutions suivantes :

DORIONVILLE.

A une séance spéciale du conseil municipal du village de Dorion, tenue le 18 juillet courant, sous la présidence de M. le maire A. Brodeur, ont été adoptées les résolutions suivantes :

Proposé par M. le conseiller Mireault, secondé par M. le conseiller N. E. Hamilton, et résolu :

Que le conseil a appris avec de profondes regrets la mort de l'hon. C. A. Geoffrion, membre du cabinet des ministres, conseiller de la reine et ex-conseiller municipal de ce village, et déplore la perte d'un des fondateurs dévoués du village de Dorion, dont il a sans cesse favorisé le développement et la prospérité par une ardente activité et une libéralité remarquable ;

Proposé par M. le conseiller Laporte, secondé par M. le conseiller Victor Valois, et résolu :

Que le conseil s'empresse de joindre sa voix à celle de tant d'autres corps publics et associations pour rendre témoignage aux nombreuses qualités d'un collègue estimé, d'un citoyen distingué et d'un compatriote dévoué dont le souvenir constituera une des belles pages de notre histoire nationale ;

Proposé par M. le conseiller Watt, secondé par M. le conseiller Mireault, et résolu :

Que les membres de ce conseil offrent leurs cordiales sympathies à leur collègue, M. Aimé Geoffrion et le prient d'exprimer leurs respectueuses et vives condoléances à sa famille si douloureusement éprouvée par la mort prématurée de son chef ;

Proposé par M. le conseiller Laporte, secondé par M. le conseiller N. E. Hamilton, et résolu :

Que copie des présentes soit transmise à la presse avec prière de reproduire.

CHAMBLY.

Ce soir a lieu une réunion de l'association libérale du comté de Chamby à Longueuil, chez M. Viger, président, à l'occasion de la mort de l'hon. Alp. Geoffrion, son député.

Cette réunion aura lieu à 8 heures p. m.

CONSEIL DE VILLE DE LONGUEUIL.

A une session spéciale du conseil de ville de Longueuil, tenue le dix-huit juillet courant, sous la présidence de Son Honneur le maire Mireault, à laquelle étaient présents MM. les conseillers Damase Brissette, Jacob Alfred Gariépy, Alfred Watier, Hall Jones, Elie Mathé, Etienne Benoit, il est proposé par le conseiller Gariépy, secondé par le conseiller Brissette, que ce conseil a appris avec le plus profond regret la mort de l'honorable C. A. Geoffrion, ministre au Parlement fédéral et représentant les comtés de Chamby et Verchères ;

Que les immenses qualités de cet homme d'état distingué et de ce citoyen intègre, qui lui ont acquis l'estime générale, ont été particulièrement appréciées par la ville de Longueuil ;

Que ce conseil sympathise dans la douleur éprouvée par la famille de l'illustre défunt et lui présente ses plus sincères condoléances.

Adopté.

Proposé par le conseiller Mathé, secondé par le conseiller Benoit :

Que copie des présentes soit adressée à la famille du défunt et aux journaux.

Adopté.

De la "Presse" :

"La Province de Québec, tout le pays, perd, par la mort de l'hon. C. A. Geoffrion, l'un des hommes les plus remarquables du Canada."

En politique, l'hon. C. A. Geoffrion a toujours appartenu au parti libéral. Mais sa vaste clientèle, et, peut-être bien, sa prédilection pour la profession, l'ont tenu longtemps à l'écart de l'arène, où se jettent aujourd'hui les jeunes, avec autant de fièvre que montrent les anciens à son égard.

Cela n'empêche pas qu'il fut pendant de longues années, le véritable directeur de son parti. On n'entreprend rien sans lui. Il était le trésorier et le chef de toutes les élections, qu'il conduisait avec un tact admirable. Il savait rendre justice à tous, couvrait habilement les points faibles, conciliait avec une douceur non dépourvue de fermeté les intérêts en antagonisme qui surgissaient parmi ses partisans. Bref, Geoffrion était content de son bureau ou du comté, que, le plus souvent, il formait à lui tout seul.

C'est en 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

tion d'honneur, de justice ou de principe. Il a été ardent libéral toute sa vie. Sa parole valait un écrit, parmi ses confrères, et pour tous ceux qui le connaissaient.

Nous cherchions vainement un ennemi à M. Geoffrion. Ses adversaires l'aimaient comme ses partisans. D'une gaieté inépuisable, il avait pour tous un mot d'esprit, une répartie originale, des manières qui se faisaient l'amitié ; et, dans les mille petites transactions politiques qui se font entre deux camps opposés, pour éviter certaines complications, certaines inutilités de luttes, les conservateurs ne voulaient jamais négocier qu'avec M. Geoffrion.

C'est surtout dans la carrière professionnelle que notre ami se distinguait. Il fut un très grand avocat, un maître parmi les maîtres, dans le domaine si élevé et si difficile des sciences juridiques. Sa réputation était universelle. Depuis vingt ans, il n'y a pas une cause importante à laquelle il n'ait pas été mêlé. Doué d'un sens légal merveilleux, soutenu de vastes connaissances, il était admirablement outillé pour ces luttes du barreau si nobles et si belles. D'un coup d'œil, il saisissait le nœud gordien d'une affaire et il ne prenait pas de temps à débrouiller les affaires les plus compliquées. Ses plaidoiries étaient d'une clarté étonnante ; elles faisaient ressortir avec force les points culminants de la cause. Son autorité devint la Cour d'Appel et la Cour Suprême étaient considérables. Plusieurs fois, il est allé au Conseil Privé, où il a obtenu les mêmes succès que devant nos tribunaux. Il laissa, comme juriconsulte, une réputation comme celle de son patron et associé, sir Antoine Dorion.

Le pays perd en lui un de ses hommes les plus brillants, le parti libéral, un chef universellement respecté et le barreau l'un de ses membres les plus illustres.

LE "HERALD"

"Il fut, durant un quart de siècle, sur la brèche dans toutes les luttes électorales que le parti libéral a livrées dans ce district, ne cherchant jamais son propre avancement, mais travaillant sans cesse, avec toute son énergie pour commune pour ceux de ses amis qui se rangent à ses côtés hier. Les arrivages ont été de 12 à 15 tonnes, par suite de l'insuffisance des arrivages. Les arrivages rapportés aujourd'hui sont de 403 caisses seulement."

LE "WITNESS" :

"La mort de M. Geoffrion sera doublement regrettée de la population anglaise et française, car son amabilité et sa libéralité, jointes à ses grandes capacités intellectuelles et oratoires, lui avaient créé d'excellents amis, tant dans la vie privée que dans la vie publique, par tout l'ouest de la province de Québec. Bien qu'il fut éminent et influent comme politicien, il a réservé tout ce qu'il avait de meilleur pour sa profession dans laquelle il a occupé le plus haut sommet. Il avait la confiance tant des Anglais que des Français, des libéraux que des conservateurs, des ultra-nationaux que des radicaux, et ses capacités comme avocat ont été mises à contribution dans les causes les plus contradictoires. Dans un grand nombre de causes dans lesquelles le "Witness" était défendeur, il a agi comme son aviseur légal, spécialement pour l'abbé Macpherson, l'abbé et l'abbé Alfred Gariépy, Alfred Watier, Hall Jones, Elie Mathé, Etienne Benoit, il est proposé par le conseiller Gariépy, secondé par le conseiller Brissette, que ce conseil a appris avec le plus profond regret la mort de l'honorable C. A. Geoffrion, ministre au Parlement fédéral et représentant les comtés de Chamby et Verchères ;

Que les immenses qualités de cet homme d'état distingué et de ce citoyen intègre, qui lui ont acquis l'estime générale, ont été particulièrement appréciées par la ville de Longueuil ;

Que ce conseil sympathise dans la douleur éprouvée par la famille de l'illustre défunt et lui présente ses plus sincères condoléances.

Adopté.

Proposé par le conseiller Mathé, secondé par le conseiller Benoit :

Que copie des présentes soit adressée à la famille du défunt et aux journaux.

Adopté.

De la "Presse" :

"La Province de Québec, tout le pays, perd, par la mort de l'hon. C. A. Geoffrion, l'un des hommes les plus remarquables du Canada."

En politique, l'hon. C. A. Geoffrion a toujours appartenu au parti libéral. Mais sa vaste clientèle, et, peut-être bien, sa prédilection pour la profession, l'ont tenu longtemps à l'écart de l'arène, où se jettent aujourd'hui les jeunes, avec autant de fièvre que montrent les anciens à son égard.

Cela n'empêche pas qu'il fut pendant de longues années, le véritable directeur de son parti. On n'entreprend rien sans lui. Il était le trésorier et le chef de toutes les élections, qu'il conduisait avec un tact admirable. Il savait rendre justice à tous, couvrait habilement les points faibles, conciliait avec une douceur non dépourvue de fermeté les intérêts en antagonisme qui surgissaient parmi ses partisans. Bref, Geoffrion était content de son bureau ou du comté, que, le plus souvent, il formait à lui tout seul.

C'est en 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

COMMERCES

La foire de la province de Québec, et de la province de la Nouvelle-Angleterre, ont été très fructueuses. La récolte ne sera pas aussi abondante que celle de l'année dernière, mais la qualité est excellente. Les arrivages de la Nouvelle-Angleterre ont été de 12 à 15 tonnes, par suite de l'insuffisance des arrivages. Les arrivages rapportés aujourd'hui sont de 403 caisses seulement."

LE "WITNESS" :

"La mort de M. Geoffrion sera doublement regrettée de la population anglaise et française, car son amabilité et sa libéralité, jointes à ses grandes capacités intellectuelles et oratoires, lui avaient créé d'excellents amis, tant dans la vie privée que dans la vie publique, par tout l'ouest de la province de Québec. Bien qu'il fut éminent et influent comme politicien, il a réservé tout ce qu'il avait de meilleur pour sa profession dans laquelle il a occupé le plus haut sommet. Il avait la confiance tant des Anglais que des Français, des libéraux que des conservateurs, des ultra-nationaux que des radicaux, et ses capacités comme avocat ont été mises à contribution dans les causes les plus contradictoires. Dans un grand nombre de causes dans lesquelles le "Witness" était défendeur, il a agi comme son aviseur légal, spécialement pour l'abbé Macpherson, l'abbé et l'abbé Alfred Gariépy, Alfred Watier, Hall Jones, Elie Mathé, Etienne Benoit, il est proposé par le conseiller Gariépy, secondé par le conseiller Brissette, que ce conseil a appris avec le plus profond regret la mort de l'honorable C. A. Geoffrion, ministre au Parlement fédéral et représentant les comtés de Chamby et Verchères ;

Que les immenses qualités de cet homme d'état distingué et de ce citoyen intègre, qui lui ont acquis l'estime générale, ont été particulièrement appréciées par la ville de Longueuil ;

Que ce conseil sympathise dans la douleur éprouvée par la famille de l'illustre défunt et lui présente ses plus sincères condoléances.

Adopté.

Proposé par le conseiller Mathé, secondé par le conseiller Benoit :

Que copie des présentes soit adressée à la famille du défunt et aux journaux.

Adopté.

De la "Presse" :

"La Province de Québec, tout le pays, perd, par la mort de l'hon. C. A. Geoffrion, l'un des hommes les plus remarquables du Canada."

En politique, l'hon. C. A. Geoffrion a toujours appartenu au parti libéral. Mais sa vaste clientèle, et, peut-être bien, sa prédilection pour la profession, l'ont tenu longtemps à l'écart de l'arène, où se jettent aujourd'hui les jeunes, avec autant de fièvre que montrent les anciens à son égard.

Cela n'empêche pas qu'il fut pendant de longues années, le véritable directeur de son parti. On n'entreprend rien sans lui. Il était le trésorier et le chef de toutes les élections, qu'il conduisait avec un tact admirable. Il savait rendre justice à tous, couvrait habilement les points faibles, conciliait avec une douceur non dépourvue de fermeté les intérêts en antagonisme qui surgissaient parmi ses partisans. Bref, Geoffrion était content de son bureau ou du comté, que, le plus souvent, il formait à lui tout seul.

C'est en 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes, politiques, religieuses et civiles des tribunaux canadiens.

En 1866, que M. C. A. Geoffrion fut admis à la profession d'avocat. Durant sa carrière professionnelle, relativement courte pour un homme encore à l'âge où la force intellectuelle est dans sa plénitude, cet excellent avocat a été mêlé, comme maître, ou comme aviseur, à toutes les grandes causes,

DERNIERE EDITION

LE BILL DE L'USURE

Le Sénat a voté hier, en troisième lecture et à l'unanimité des voix le bill de l'usure.

C'est un succès magnifique pour l'hon. M. Dandurand, c'est un triomphe pour la cause de la justice.

Le fait que pas une seule voix ne s'est prononcée hier contre le bill Dandurand établit carrément que les deux partis s'accordent sur cette question et devraient engager fortement de cette mesure immédiatement et à la faire voter par les Communes.

Il n'y a pas de projet plus populaire que cette proposition de loi auprès des foules.

Tant de gens ont été saignés par les "shavers", Shylcock a fait tant de victimes, que tout le monde comprend la nécessité et l'importance d'une loi comme celle proposée par l'hon. M. Dandurand.

Nous osons espérer que M. Laurier entendra la voix des hommes de bien qui réclament la réglementation de l'usure.

LES ESTIMES SUPPLEMENTAIRES

Nous réitérons nos lecteurs à notre correspondance parlementaire et à notre rapport du Parlement au sujet des estimés supplémentaires.

On y verra que le gouvernement Laurier fera exécuter cette année une série de travaux importants dans notre province et qu'il apporte un souci particulier à l'amélioration de la route du St-Laurent.

Les \$750,000 pour le port de Montréal, les \$150,000 pour Port Colborne, les \$117,000 pour le port de Lévis, les \$78,000 pour améliorer le canal entre Montréal et Québec, l'établissement d'un service d'hiver entre la Malbaie et la Rivière-Québec, la construction et la réparation des quais dans le bas du fleuve et dans le golfe prouvent que nous avons un gouvernement d'action et de progrès.

Comme on peut en juger par les estimés, le département des travaux publics ne flâne pas et l'hon. M. Tarte fait son possible pour améliorer notre route fluviale et océanique.

MONTREAL REFORM CLUB

Les membres du Montreal Reform Club, 26 rue Cathcart, sont priés de se réunir demain soir, jeudi, pour passer des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de l'honorable M. Geoffroy.

LE BARREAU DE MONTREAL

Les membres du Barreau sont invités à une assemblée générale, qui aura lieu jeudi, le 20 juillet courant, à 11 heures, chambre 24 Palais de Justice, afin de passer des résolutions de condoléances à l'occasion du décès de l'honorable C. A. Geoffroy, P. C., C. R., M. P.

Par ordre, J. C. WALSH, Secrétaire.

PERSONNEL

M. Henry M. Tracy, jeune et riche avocat de Philadelphie, est aujourd'hui en ville et l'hôte de l'hon. James McShane.

VISITE PASTORALE

Mgr Bruchési sera probablement de retour, ce soir, à son palais archiepiscopal d'une partie de son diocèse.

EN VOYAGE

M. le chanoine Cousineau, de l'archevêché de Montréal, part demain pour une promenade de quelques semaines aux Etats-Unis. Pendant son voyage il sera l'hôte de M. l'abbé Deslauriers, curé de l'église St-Antoine, à New-Bedford.

MARIAGE

M. Louis Vallée, fils de M. L. Vallée, a conduit hier à l'autel Mlle Birde, dernière fille de M. P. Canning. Le mariage a été béni par le R. P. Strubbe, curé de l'église Ste-Anne. Le garçon d'honneur était M. Hugh O'Connor et la fille d'honneur Mlle Rose Vallée, sœur du marié. Les présents étaient nombreux et riches. L'heureux couple est parti pour un voyage dans l'ouest, accompagné par les vœux de bonheur de leurs nombreux amis.

MORT DE MLE EVA PICHE

Nous regrettons d'apprendre la mort de Mlle Eva Piché, fille de M. Gustave Piché, de la rue Berri, survenue hier à Acton Vale.

La défunte était très estimée de la société montrealaise et sa disparition affectera douloureusement un grand nombre de personnes.

Mlle Piché avait quitté dernièrement Montréal pour aller passer quelques temps à Acton Vale, l'hôte de M. Milton McDonald, député de Bagot à la législature. Lundi soir, elle revenait d'une promenade en voiture à Ste-Hyacinthe, lorsqu'elle se sentit indisposée. Mardi matin, on alla chercher le médecin, mais en dépit des soins les plus empressés, elle expira le soir, à 7 heures.

Le corps a été ramené à Montréal ce matin à 7 20 heures et les funérailles auront lieu vendredi. Le service funéraire sera chanté à St-Louis de France.

Mlle Piché n'avait que 20 ans. Nous prions la famille éplorée d'accepter nos plus sincères condoléances.

COUR DE POLICE

Le détective Gâté et le constable Genfrion ont fait l'arrestation de John Farrell, domicilié au No. 2 de la rue Donconcourt, sous l'accusation d'avoir volé du fil de cuivre, de poids de 26.

Monsieur Vincent est venu se plaindre au bureau des détectives qu'il s'était fait voler son bicyclette dans une cour de la rue du Champ de Mars.

L'enquête dans l'affaire Celine Thérien, accusée de bigamie, est commencée ce matin.

Salem Blaisneau et George Mansour ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir assassiné des juifs. Il reste trois arrestations à faire.

ETRANGE DISPARITION

Mme Dagenais à la recherche de ses deux petits garçons

Une dame Casimir Dagenais, demeurant à Ste Marguerite, lac Masson, est allée hier après-midi, trouver le capitaine Choquet du poste No 13, pour lui apprendre l'étrange disparition de ses deux jeunes garçons.

Dieudonné est âgé de 11 ans. Il portait au moment de sa disparition un pantalon brun, un habit et un chapeau noir. Sinaï, de quatre ans plus âgé que son frère, avait un complet de drap brun, et un chapeau noir.

Au capitaine Choquet qui l'interrogeait, la pauvre mère raconta tout en larmes que ses deux fils étaient partis il y a 15 jours de Ste Marguerite pour aller visiter leur père qui résidait au No 34 de la rue St-Denis, Montréal.

Mme Dagenais croyait ses enfants rendus à destination quand, avant-

hier, elle reçut une lettre de sa fille Celine, disant qu'elle n'avait plus eu connaissance de ses frères.

On comprend facilement l'anxiété de la mère en attendant la nouvelle. Elle accourut immédiatement à Montréal pour tâcher de retrouver ses enfants. Mais jusqu'ici toutes ses démarches sont demeurées infructueuses.

Le capitaine Choquet a promis à Mme Dagenais de faire tous ses efforts pour lui rendre ses deux fils, et dès ce matin il se mettrait à l'œuvre. Toutes informations concernant les deux jeunes disparus seront reçues avec gratitude chez Mme Casimir Dagenais, au No 452 rue des Appartements, chez Mlle Celine Dagenais, 94 St-Denis, ou au poste de police No 13.

UNE ECOLE POLYTECHNIQUE

Sera établie rue Dubord par l'Université Laval

Deux propriétés achetées à cette fin

Les propriétés de la rue Dubord, portant les Nos 71, 73 et 75, et appartenant à Son Excellence le lieutenant-gouverneur Jetté et à l'hon. Alphonse Desjardins, ont été vendues à l'Université Laval, qui a en vue d'y établir une école polytechnique.

L'Université a donné en échange pour ces propriétés, la vaste espace de terrain vacant situé en arrière du square St-Jacques, en face de l'église St-Jacques.

Les acquéreurs vont, paraît-il, fonder une compagnie qui fera sur ce emplacement un pôle de maisons à appartements qui contiendra aussi un restaurant où les locataires pourront prendre leurs repas. Cette construction sera d'après la méthode suivie à Paris pour les maisons de logements.

On croit que le besoin se fait sentir ici de ces maisons à louer par appartements, où des familles trouveront pour se loger le nombre de pièces dont elles ont besoin, et où le service des domestiques sera sous le contrôle du propriétaire, la pension étant fournie dans un restaurant indépendant de la bâtisse.

COUR DU RECORDER

On a appelé en cour du recorder ce matin, la cause de l'un des principaux artistes qui ont figuré dernièrement au parc Sohmer, M. Justin Layre (M. Juste), contre deux des choristes. Ces derniers, MM. Lambert et Grevain, sont accusés d'avoir assailli le plaignant, la semaine dernière, pendant qu'il s'habillait dans sa loge.

Les parties intéressées, paraît-il, avaient eu des difficultés ensemble avant la date où l'assaut allégué est censé avoir eu lieu. L'on n'a entendu ce matin que le témoignage du docteur Lespérance qui déclare que le plaignant a été soigné pour des échymoses au bras gauche, et dans le dos. Ces blessures ont dû être infligées à l'aide d'un instrument contondant, à l'exception de l'échymose à la jambe qui aurait pu être causée par une chute.

La cause s'est continuée cet après-midi à deux heures.

Un nommé William Wait a été arrêté d'après un mandat de la cour du recorder pour ivresse et tapage sur la rue Craig. Le prisonnier n'en est pas à sa première offense. Il a été condamné à \$5 ou un mois.

La même sentence a été infligée à une vieille femme du nom de Mary Ann Forest, arrêtée pour désordre.

Un nommé Hector Valin devra, lui aussi, payer une amende de \$5 ou passer un mois en prison.

Le prévenu est accusé d'avoir conduit son cheval à une allure immédiate en tournant l'angle des rues Amherst et Sherbrooke.

Son honneur le juge Poirier n'est pas disposé à se montrer clément envers ceux qui exposent la vie des piétons.

LE "LAKE SUPERIOR"

Le vapeur Lake Superior, de la ligne Elder Dempster est attendu jeudi soir, ou vendredi matin, dans le port. Ses passagers de cabine sont les suivants: M. Cecil F. Guest, M. R. B. Harris, M. et Mme J. Howard, M. Hamon, M. et Mme Hamon, jr., Montréal; M. L. H. Mallinson et Mme Mallinson, Grenville; M. McDonald, Hamilton; M. D. A. McLaren, Montréal; M. et Mme Samuels, London.

MOULIN INCENDIE

Montfort, 19. — Le moulin de W. Alex. Percheron, au lac des Seize Iles, a été incendié de fond en comble. La veille, un ne s'en employait, James McInnes, s'est fait broyer une jambe en travaillant.

FEU M. KIRWIN

(Spéciale à "La Patrie")
Québec, 19. — M. William Kirwin, mieux connu ici, sous le nom de "Dr" Kirwin, est mort hier matin. M. Kirwin était né en Irlande en 1825 et était venu se fixer à Québec en 1831. C'était un des plus anciens citoyens de la vieille capitale.

POURSUITE CONTRE LA VILLE

Mme Patrick Donovan qui s'est fracturé la cheville du pied en glissant sur un trottoir, poursuit la ville en réclamation de \$800 de dommages-intérêts.

DIX NOYES

Tekamah, Neb., 19. — Lundi dernier un nommé A. W. Blades, sa femme et huit enfants ont été noyés dans le nord de l'Iowa, lundi, pendant un terrible orage qui avait causé une inondation.

UNE SERIE D'ACCIDENTS

Enquêtes du coroner

Un charretier dans de mauvais draps

Québec, 19. — Un accident causé hier matin, par la sortie d'un charretier en boisson, s'est noyé dans le canal, près de Lachine. L'accident est arrivé vers minuit. Il paraîtrait que le défunt, qui faisait partie de l'équipage de la barge "Corncrib", revenait d'une visite au village, en compagnie de quelques amis, et qu'il s'est endormi sur le gaillard d'arrière du bâtiment. Pendant son sommeil, on suppose qu'il a perdu l'équilibre.

Le chef de police Robert a été aussitôt avisé et a conduit les recherches. Le corps a été retrouvé vers deux heures et demie ce matin. Le défunt Tremblay habitait chez un de ses beaux-frères, M. Honoré Simard, No 220 rue Aqueduc.

DEUX NOYES

Un inconnu trouvé au "Tail Race"

Un homme de l'équipage de la barge "Corncrib" tombe à l'eau durant son sommeil

Le cadavre d'un inconnu est à la morgue. On l'a trouvé hier soir au "Tail Race", rue Wellington. D'après son apparence, le corps n'a pas séjourné à l'eau plus que deux jours. C'était un homme de taille moyenne, cheveux bruns et habillé d'un complet noir, chaussures lacées avec empièges en drap.

Deux personnes sont disparues mystérieusement de la ville. L'une d'elles est le nommé Kegan, âgé de 21 ans, qui est parti de l'ouest. L'autre est un des internes de l'Asile de Verdun. Les autorités de cet endroit, cependant, ne reconnaissent pas leur patient d'après la description fournie par les gens de la morgue. Une autopsie du corps du noyé aura lieu cet après-midi.

On a aussi transporté à la morgue, ce matin, le corps d'un jeune homme de vingt ans, du nom de Thomas Tremblay, qui s'est noyé dans le canal, près de Lachine. L'accident est arrivé vers minuit. Il paraîtrait que le défunt, qui faisait partie de l'équipage de la barge "Corncrib", revenait d'une visite au village, en compagnie de quelques amis, et qu'il s'est endormi sur le gaillard d'arrière du bâtiment. Pendant son sommeil, on suppose qu'il a perdu l'équilibre.

Le chef de police Robert a été aussitôt avisé et a conduit les recherches. Le corps a été retrouvé vers deux heures et demie ce matin. Le défunt Tremblay habitait chez un de ses beaux-frères, M. Honoré Simard, No 220 rue Aqueduc.

CHEZ LES OUVIERS

FRATERNITE DES CORDONNIERS

La Fraternité des Cordonniers Unis convoque tous ses membres pour ce soir, 19 juillet, à huit heures précises, pour affaires très importantes. Tous les membres en règle avec la Fraternité voudront bien prendre note de cet avis et se rendre ce soir à la salle St-Joseph.

I. O. F.

Il y aura, ce soir, une grande assemblée de la Cour Pullum, 921. Tous les membres sont priés d'être présents. On procédera aux élections des délégués pour la convention de la Haute Cour.

Par ordre, du Chef Forestier.

UN ALLEMAND CHANCEUX

Bref d'habeas corpus accordé en sa faveur par le juge Wurtelle

Le juge Wurtelle a accordé ce matin un bref d'habeas corpus pour la remise en liberté de Jean Seitz, accusé de détournement de fonds en Allemagne.

Le prévenu comparaitra cet après-midi, à 2 30 hrs, devant le juge Wurtelle et il sera libéré sur-le-champ. Le bref a été accordé parce que le magistrat Lafontaine a signé le mandat d'arrestation à Montréal et que Seitz a été arrêté à Toronto, où le magistrat n'avait pas juridiction.

UN MIRACLE

Plusieurs personnes en sont témoins

On annonce de Ste-Anne de Beauré une grande thaunderstorm aux pieds de laquelle notre population aime tant à aller s'agenouiller et prier.

M. Hector Poulin, de Pittsburg, Indiana, qui était complètement paralysé depuis trente ans, a été guéri lors du dernier pèlerinage des Etats-Unis au sanctuaire de Ste-Anne et ce en présence d'une multitude de personnes.

CHOSSES MUNICIPALES

La commission des finances se réunira demain après-midi à 3 heures pour prendre en considération plusieurs demandes d'argent avant la séance du conseil de vendredi.

D'un autre côté il y aura vendredi après-midi à 1 30 heures, séance de la commission de l'Assistance.

A cette séance il sera question du contrat pour le réservoir qui a été de nouveau révisé par le conseil.

M. Laforest fera aussi rapport sur la requête des différents compteurs et boîtes de services qui lui ont été soumis.

A la commission des chemins vendredi après-midi on ouvrira les nouvelles submissions pour de la pierre à macadam.

SOIREE MUSICALE

Une grande soirée musicale sera donnée jeudi, le 27 courant, dans la salle du club St-Rose, par M. Henri Arnold avec le concours de l'orchestre Ste-Cécile et d'amateurs distingués, sous le patronage de Dr Guinnet, maître de Ste-Rose et de M. D. Hutton, président du Ste-Rose Boating Club. Mlle Blanche Hardy et Eugénie Fortier accompagneront au piano. Un très joli programme a été préparé.

PAUVRE VIEILLE

Une vieille femme âgée de 70 ans, du nom de Zé Grégoire, a été arrêtée sur la rue, ce midi, par le constable Desautels, pour vagabondage. La pauvre femme qui n'a ni feu ni lieu, a demandé d'être envoyée en prison. Les sœurs de Ste-Barbe, paraît-il, en ont déjà pris soin à plusieurs reprises.

LE WORLD'S MEET

M. RUBINSTEIN DE RETOUR DES PROVINCES MARITIMES

M. Louis Rubinstein, président de l'Association des Bicyclettes, et en même temps un des membres les plus zélés du Bureau de Contrôle des Bicyclettes Maritimes, qui court voyage à Halifax dans l'intérêt de notre grand carnaval.

M. Rubinstein a vu personnellement et de toutes les gares sur l'Intercolonial, les bicyclettes d'une affiche annonçant le "World's Meet".

M. Rubinstein a également interviewé un bon nombre d'enthousiastes bicyclettes de Halifax auxquelles il a fait promettre de pousser l'œuvre du recrutement de membres de la C.W.A. dans les Provinces Maritimes, par conséquent, en échange, que les grands tournois de la Puissance qui ont lieu à Brantford, cette année, seraient liés à Halifax en 1900.

ENCORE LES CAMBRIOLEURS

Ils pillent un autre magasin de tabac

Les cambrioleurs en veulent, par le temps qui court, aux magasins de tabac. Depuis la semaine dernière, il y a eu trois de ces magasins enfoncés. Le dernier qui a reçu la visite des cambrioleurs, est celui de M. Larivière de la rue Cadieux.

Les voleurs ont pénétré dans l'établissement avec effraction. Ils ont mis la main sur une grande quantité de cigares.

Le bureau des détectives a été averti ce matin.

DES COMPTEURS

Pour l'eau servant aux pompes à bière

Quelques échevins vont bientôt soulever au conseil la question de forcer les restaurateurs et autres employant des pompes à bière de se procurer des compteurs.

La quantité d'eau consommée par chaque pompe n'est pas moins de 550 gallons par vingt-quatre heures. Comme il y a environ 700 pompes en activité, cela représente une perte d'environ \$14,000 par année pour la ville.

M. L'ABBE COLIN

Part demain matin pour Paris

M. l'abbé Colin, supérieur de St-Sulpice part demain matin pour l'Europe. M. le Supérieur s'en va assister à l'assemblée des douze directeurs de St-Sulpice. C'est le premier supérieur de Montréal qui a eu pareil honneur et il y a deux cents ans que cette communauté existe ici. MM. les abbés Manly, économe du séminaire de théologie, et Gaudin, P. S. S., accompagneront M. l'abbé Colin.

FEU MME PIERRE DEZIEL

Mme Pierre Deziel, sœur du lieutenant de police Trompe, est décédée ce matin à l'âge de 32 ans, à sa résidence de la rue Wolfe. La défunte laisse cinq enfants, dont l'un est Père Dominicain, à Ste-Hyacinthe. L'une de ses filles est professe depuis 10 années au couvent de la Providence de Maisonneuve. Mme Deziel était une femme de bien dans toute l'acceptation du mot, et ses nombreux amis apprendront la nouvelle de sa mort avec douleur.

BLESSES

L'ambulance de l'hôpital Général a transporté ce matin un nommé Robert Webster, demeurant au No 204, rue William, Webster, qui était emporté au déchargement de l'un des navires de la ligne Hamburg American "Fackel", s'est fait frotter par l'une des portes du hangar à fret. Après avoir reçu les premiers soins, le blessé a désiré se faire conduire chez lui.

C. Chilton, le fermier de la Petite Côte, qui a subi une fracture du crâne, en se faisant frapper à la tête, pendant qu'il hissait des ballots de foin dans son grenier, prend beaucoup de mieux.

EXCURSION A ST-GABRIEL

(Correspondance spéciale)
St-Gabriel de Brandon, 19. — Un certain nombre de jeunes gens de Montréal, qui quittaient, ont fait une excursion, ici, samedi. Ils ont été reçus chez M. Hormidas Michaud, qui leur a fait visiter la localité et les a conduits à la pêche, dimanche, au lac Maskinongé. A vrai dire, la pêche n'a pas été abondante, mais les excursionnistes n'en sont pas moins revenus enchantés de leur promenade, ayant eu assez de voir les splendides paysages qui s'offraient à leur admiration.

Les excursionnistes sont repartis lundi pour Montréal.

TRIPLE NOYADE

Trois jeunes filles se noient en se baignant

Derby, Conn., 19. — Trois jeunes filles se sont noyées dans la soirée en se baignant dans la rivière Housatonic à Lower Derby. Les victimes sont les deux sœurs, Annie et Mary Kinney, âgées respectivement de 17 et de 14 ans, et leur cousine, Ella Kinney, qui n'avait que 15 ans. Les sœurs étaient les filles du sieur Michel Kinney, un entrepreneur de chemins de fer demeurant en cette ville. Leur cousin était en promenade chez elles.

On a dragué la rivière pendant la soirée et repêché les corps des trois infortunées jeunes filles.

REVOLUTIONS

Au Venezuela, au Pérou, au Guatemala et au Honduras

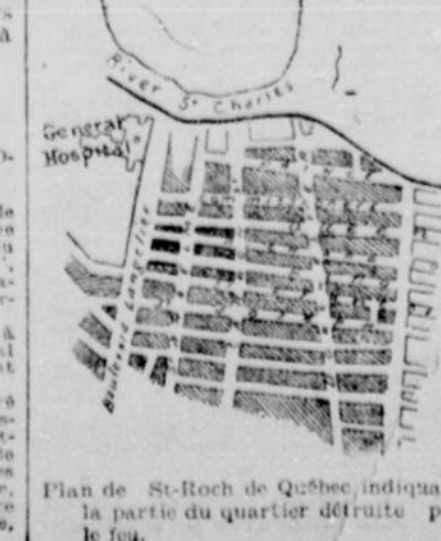
Caracas, Venezuela, 19. — Le mouvement révolutionnaire de Venezuela s'aggrave de plus en plus. On croit que les principales puissances européennes se préoccupent de ces guerres civiles pour protéger les intérêts de leurs citoyens.

Pérou, 19. — Le général Enrique Viscarra, est maître de la ville d'Iquitos, état de Loreto, et le gouvernement péruvien a demandé aux autorités des Etats-Unis de suspendre tout envoi de marchandises en cette ville.

San José, Guatemala, 19. — Les révolutionnaires se croient prêts de renverser le gouvernement. Ils peuvent recevoir des Etats-Unis des armes et de l'argent.

Tribuna, Honduras, 19. — La révolution dure encore et il semble qu'elle ne sera pas terminée de quelque temps. Les rebelles tentent avec obstination.

Plan de St-Roch de Québec indiquant la partie du quartier détruite par le feu.



DANS LA BANLIEUE

Les funérailles de Mme Villeneuve à St-Louis du Mile-End

DELOIRIER. — Le conseiller Ferdinand Bayard, qui a été arrêté hier, sur la demande du conseiller Bédard, sera jugé ce soir, par le juge de paix Chabot.

NOTRE-DAME DE GRACE. — A la dernière assemblée du conseil de la paroisse de Notre-Dame de Grâce, on a décidé de prolonger la rue Sherbrooke jusqu'à l'avenue de l'Est. Le projet, qui a été étudié par le parc Logan jusqu'aux limites de Westmount, et lorsque ce prolongement aura été complété, la rue Sherbrooke sera la plus longue pour les résidences privées.

Les porteurs étaient MM. Joseph Martel, Armand Beauchamp, Pierre Lavoie, Dr Germain, F. X. Prévost et l'échevin Roy.

Le deuil était conduit par M. le maire Villeneuve, mari de la défunte, par M. Arthur Villeneuve, son fils, par M. le Dr J. Roy, son frère; ses beaux-frères, MM. N. F. Poirier et Jean-Baptiste Dejeu, par les frères de M. Villeneuve, Ferdinand, Joachim et Alvarez; ses neveux, MM. les abbés Charlemaigne, Villeneuve, Georges-Etienne, Villeneuve et Albert Benoit; M. Benjamin Benoit, avocat, et par MM. Stanislas Huot, F. X. Guenet, A. Guenet, N. Goujon, Théophile Lanctôt, parents.

Parmi la foule immense qui suivait le cortège, nous avons remarqué l'hon. M. Taillon, l'hon. M. Beauchamp, Son Honneur le maire de Westmount. Tous les échevins de St-Louis, toute la police de St-Louis, sous les ordres du chef Clermont; MM. Chausse, (parent), Caliste Thérien, Joseph Plouffe, Amédée Brunet, W. Lajeunesse, Ferdinand Cursol, M. Bissailon, avocat, Adélard Ouellet, avocat, P. Larivière, Joseph Dupré, Patrick Murphy, Edouard Cantin, Gordien Ménard, maire de

Boisbrousseau, J. H. Olivier, N. P. Le Sage, Philippe Dupré, avocat, E. A. B. Lacombe, avocat, Israël Charbonneau, C. E. Germain, N. P. Avila Lavoie, J. Lavoie, W. Gravel, Wilfrid Ouellet, Léandre Ouellet, jr., échevin, Léandre Ouellet, sr., C. Chartrand, les représentants du collège de Montréal, du Mont St-Louis, Albert Lorrain, Jos Bélangier, A. Pottier, A. Lemay, la Garde Nationale, Sœur Jules de l'Hostie, Gamelin, Sœur Hélène, sœur de la Providence; M. O. F. Vincent, le chef Tremblay, de Ste-Émeline; les échevins de l'Outremont, R. McKenzie, échevin d'Outremont, G. G. Langlois, échevin d'Outremont; J. O. Desautels, N. P. A. P. Simard, J. W. Poltras, avocat, les représentants de la "Patrie" et de la "Presse".

La messe a été chantée par M. l'abbé C. Villeneuve, vicaire de St-Eustache. Le diacre a été le Révérend Villeneuve, O.M.I., et le sous-diacre, M. l'abbé Benoit, vicaire à St-Thomé de Joliette.

La levée du corps a été faite par M. le curé Lepailleur. L'église était magnifiquement décorée et le chœur de St-Louis, sous la direction du maître de chapelle, le Dr Sylvestre, a chanté la messe des morts harmonisée.

De nombreux et magnifiques tributs en messes et en fleurs ont été envoyés à la famille éplorée.

Des messes ont été envoyées par: M. et Mme J. B. Dejeu, Mme C. S. Vian, Mme M. Paquette, M. R. McKenzie, Benj. Vaillancourt, Roch Valliquette, M. et Mme Chs. Langlois, M. et Mme J. H. Olivier, M. et Mme Frédéric Villeneuve.

Des tributs floraux ont été donnés par: M. l'abbé Benoit, MM. Benjamin Benoit, Gustave Villeneuve, une couronne, M. et Mme Charbonneau, une croix; Sœur Hélène, la sœur Préfontaine, une couronne; Dr Alexis Germain, une croix; Dr J. A. Joyal, couronne; Mme Thos. Wiseman, couronne avec pied; Mme J. O. Villeneuve, couronne; Dames de Ste-Anne, couronne; M. et Mme Jos. Martel, croix; A. A. Beauchamp, croix; P. David, couronne; conseil de ville de St-Louis, arche; Corps de Pompiers, ancre; Département des Chemins, croix; Mlle Gorman, gerbe de blé; la Garde Nationale, colonne brisée; M. et Mme H. Corbel, couronne; M. et Mme Isaie Leblanc, couronne; M. et Mme Jos. Plouffe, harpe; M. J. E. Vanier, couronne; M. J. A. Guilbault, étoile; Employés de la Corporation de St-Louis, M. A. F. E. couronnes; Employés de la Blackstone Cigaret Factory, Fol. Espérance, Charité; M. et Mme Murphy, ancre; M. et Mme J. Dupré, couronne.